



LES « FIÈVRES DE L'OR » AU MALI

PROFILS ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES
DANS LES RÉGIONS DE KAYES ET SIKASSO

ÉTUDE RÉALISÉE PAR

OIM Mali en partenariat avec le bureau régional de OIM avec le financement du Département du Développement International du Royaume-Uni (DFID) dans le cadre du programme *Sécurité, Support et Solutions le long de la route de la Méditerranée Centrale*.

AUTEURS

Samba YADDE, Information Mangement Officer, OIM Mali

Aminta DICKO, Project Manager, OIM Mali

Seyba Mamadou TRAORE, Information Management Assistant, OIM Mali

Mamadou SIDIBE, Project Assistant Counter Trafficking, OIM Mali

Bérénice BOUKARE, Regional Research Officer, IOM RO Dakar

Damien JUSSELME, Information Management Officer, IOM RO Dakar

Zuleïka Amina ROMERO, Research Consultant

© 2019 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

COUVERTURE : Une jeune femme orpailleuse versant de l'eau, 2019.

Copyright © OIM/Alexander BEE

SOMMAIRE

Liste de tableaux et graphiques.....	6
Acronymes et abréviations.....	7
Terminologie.....	9
Résumé Exécutif.....	9
Introduction et contexte.....	15
Méthodologie de la recherche.....	17
I. Comprendre le monde de l'orpaillage artisanal au Mali.....	22
1. La diversité des acteurs sur les sites d'extraction aurifère artisanale.....	22
2. Organisation et structuration des sites d'orpaillage.....	23
3. Le profil sociodémographique des orpailleurs et orpailleuses.....	25
II. Parcours et dynamiques migratoires vers les sites d'orpaillage.....	28
1. Les zones aurifères du sud du Mali au cœur de dynamiques migratoires multiples.....	29
2. La multiplicité des facteurs de mobilité des orpailleurs.....	35
III. Les migrations vers les sites d'orpaillage et le bouleversement des équilibres économiques et sociaux.....	39
1. Les impacts positifs à moyen terme : l'or comme « outil de développement ».....	39
2. L'or, instrument de l'émancipation des femmes ?.....	42
3. Les impacts négatifs de la ruée vers l'or au sud du Mali.....	45
4. L'or à tout prix : les risques de violations des droits humains et les limites des systèmes de protection.....	48
Conclusions.....	51
Recommandations.....	53
Bibliographie.....	53

LISTE DE TABLEAUX ET GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : NOMBRE D'ENQUÊTES INDIVIDUELLES RÉALISÉES PAR CERCLE.....	20
GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES ORPAILLEURS SELON L'ACTIVITÉ DECLARÉE SUR LE SITE.....	22
GRAPHIQUE 3: RÉPARTITION DES ORPAILLEURS PAR TRANCHE D'ÂGE	26
GRAPHIQUE 4: RÉPARTITION DES ORPAILLEURS PAR GENRE.....	26
GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES ORPAILLEURS PAR NIVEAU D'ÉDUCATION.....	26
GRAPHIQUE 6 : STATUT PROFESSIONNEL AVANT LA MIGRATION VERS LE SITE D'ORPAILLAGE.....	27
GRAPHIQUE 7 : STATUT CIVIL DES ORPAILLEURS EN FONCTION DU GENRE.....	28
GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES ORPAILLEURS PAR NATIONALITÉ.....	29
GRAPHIQUE 9 : RÉGION D'ORIGINE DES ORPAILLEURS MALIENS	29
GRAPHIQUE 10: SOURCE D'INFORMATION UTILISÉE PAR LES ORPAILLEURS	30
GRAPHIQUE 11 : AVIEZ-VOUS UNE PERSONNE DE CONTACT SUR LE SITE À VOTRE ARRIVÉE ?.....	31
GRAPHIQUE 12: TYPE DE LIEN AVEC LA / LES PERSONNES DE CONTACT	31
GRAPHIQUE 13 : AVIEZ-VOUS UNE OFFRE D'EMPLOI PRÉALABLE SUR LE SITE ?	32
GRAPHIQUE 14 : SUR COMBIEN DE SITES D'ORPAILLAGE DIFFÉRENTS AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ ?	33
GRAPHIQUE 15 : TEMPS DE TRAVAIL SUR LE SITE D'ORPAILLAGE ACTUEL	33
GRAPHIQUE 16 : INTENTIONS DE MIGRATION DES ORPAILLEURS.....	34
GRAPHIQUE 17 : EST-CE QUE VOTRE OBJECTIF EST UNE MIGRATION INTERNATIONALE ?.....	34
GRAPHIQUE 18: DESTINATION ENVISAGÉE PAR LES ORPAILLEURS DÉSIRANT RÉALISER UNE MIGRATION INTERNATIONALE. 34	
GRAPHIQUE 19: RAISONS DE DÉPART POUR UN SITE D'ORPAILLAGE	35
GRAPHIQUE 20 : DÉTERMINANTS DE LA MIGRATION VERS LES SITES D'ORPAILLAGE.....	35
GRAPHIQUE 21: SECTEUR D'ACTIVITÉ AVANT LA MIGRATION SUR LE SITE.....	36
GRAPHIQUE 22 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE	39
GRAPHIQUE 23: TYPES DE REVENUS SUPPLÉMENTAIRES.....	40
GRAPHIQUE 24: ENVOI D'ARGENT À LA FAMILLE SUR LE LIEU D'ORIGINE.....	40
GRAPHIQUE 25 : FRÉQUENCE DES ENVOIS D'ARGENT	41
GRAPHIQUE 26: ACTIVITÉ EXERCÉE SUR LE SITE D'ORPAILLAGE SELON LE GENRE.....	43
GRAPHIQUE 27: SOUFFREZ-VOUS DE PROBLÈMES DE SANTÉ SUR LE SITE ?	47

TABLEAU 1: NOMBRE D'ENQUÊTES INDIVIDUELLES, D'ENTRETIENS AVEC ACTEURS CLÉS, DE GROUPES DE DISCUSSION ET D'ATELIERS ORGANISÉS PAR RÉGION.....	20
--	----

FIGURE 1: ORGANISATION HIÉRARCHIQUE DES SITES D'ORPAILLAGE DANS LES RÉGIONS DE KAYES ET SIKASSO	24
---	----

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AGR	Activité génératrice de revenus
CEDEAO	Communauté Économique des État de l'Afrique de l'Ouest
DFID	Département pour le Développement International du Royaume Uni
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DTM	Displacement Tracking Matrix
KI	Key Informant (Acteur clé)
MNA	Mineur Non Accompagné
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDESC	Programme de Développement Économique Social Culturel
PDI	Personnes Déplacées Internes
SIG	Système d'Information Géographique
TDRs	Termes de Référence
TNS	Taux Net de Scolarisation
VIH SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
VBG	Violence Basée sur le Genre
3S – RCM	Safety Solutions and Support along the Central Mediterranean Route (DFID Programme)

TERMINOLOGIE

Couloir d'exploitation artisanale : Terrain dévolu aux collectivités locales et réservé exclusivement à l'exploitation artisanale des substances minérales par l'Administration chargée des Mines conjointement avec les Administrations chargées de l'administration territoriale et de l'environnement, sur une durée limitée. On parle aussi de couloir d'orpaillage quand il s'agit de l'exploitation artisanale de l'or.¹

Enfants non accompagnés : Enfants, au sens de l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres proches de leur famille, et qui ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.

Enfants séparés (de leur famille) : Enfants, au sens de l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de la famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille.

Exploitation Artisanale : Type d'exploitation minière rassemblant des personnes travaillant à titre individuel, au sein de groupes familiaux ou de partenariats, en tant que membres de coopératives ou d'autres types d'associations légales ou d'entreprises regroupant des centaines, voire des milliers de mineurs.²

Exploitation Minière Artisanale à Petite Échelle (EMAPE) : Exploitation minière formelle ou informelle faisant appel surtout à des formes simplifiées d'exploration, d'extraction, de transformation et de transport et au travail manuel, et utilisant une mécanisation limitée. Il s'agit en général d'exploitations à faible intensité de capital utilisant des technologies à forte intensité de main-d'œuvre.³

Méthode d'extraction Éluvionnaire : Méthode d'extraction de l'or en grattant la roche.

Méthode d'extraction Alluvionnaire : Méthode d'extraction de l'or selon laquelle le sable est tamisé à la main dans des trous de petite profondeur et inondés d'eau. Cette pratique prend généralement place durant la saison des pluies.

Migrant : Terme générique non défini par le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacements particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.⁴

Migration de court-terme : Personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an, à l'exception des cas où le déplacement est effectué à des

¹ Loi N°2012 – 015 du 27 FEV 2012, Portant Code minier, Art 1

² L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) : <https://eiti.org/fr/lartisanat-minier-petite-echelle>

³ ITIE, *Idem*

⁴ Organisation Mondiale pour les Migrations, Termes clés de la migration, <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

fins de loisir, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux⁵.

Migration de long-terme : Personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle⁶.

Migration interne : Mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente.

Migration saisonnière : Migration de courte durée présentant une périodicité annuelle, habituellement motivée par des raisons économiques.⁷

Orpillage : Activité consistant à récupérer l'or contenu dans les gîtes primaires, alluvionnaires et éluvionnaires. L'orpillage peut être pratiqué sous forme artisanale ou mécanisée.⁸

Orpillage artisanal : Procédé de récupération de l'or simple, sans usage de produits chimiques et à l'aide d'outils rudimentaires.⁹

Orpillage mécanisé : Procédé de récupération de l'or à l'aide de machines et de produit chimiques.¹⁰

Petite mine : Exploitation minière de petite taille, permanente, possédant un minimum d'installations fixes, utilisant des procédés semi-industriels ou industriels. La production annuelle n'excède pas un certain tonnage du produit commercialisable (minerai, concentré ou métal), fixé par substance et par arrêté du ministre chargé des Mines et fondé sur la justification de l'existence d'un gisement.¹¹

Placer : Portion de terre à potentiel aurifère de quelques hectares à plusieurs kilomètres carrés, peut-être en exploitation ou non.¹²

Les hommes et les femmes travaillant dans les sites d'orpillage sont désignés communément par le terme « orpilleurs » pour l'ensemble de ce document. Ce terme fait référence aux travailleurs et travailleuses exerçant une activité sur les sites aurifères de manière artisanale, utilisant peu ou pas de machines ou de moyens technologiques pendant les étapes d'extraction et de traitement du minerai. Le terme « orpilleurs » inclue donc à chaque fois aussi bien les hommes que les femmes, même si le terme est employé au masculin.

⁵ Organisation Internationale pour les Migrations, *Glossaire de la Migration*, : https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

⁶ Organisation Internationale pour les Migrations, *Glossaire de la Migration*, *Idem*.

⁷ Organisation Internationale pour les Migrations, *Glossaire de la Migration*, *Idem*

⁸ Loi N°2012 – 015 du 27 FEV 2012, Portant Code minier ; Art 1

⁹ Loi N°2012 – 015 du 27 FEV 2012, *Idem*

¹⁰ Loi N°2012 – 015 du 27 FEV 2012, *Idem*

¹¹ Loi N°2012 – 015 du 27 FEV 2012, *Idem*

¹² Direction Nationale de la Géologie et des Mines, CPS/Mine, Observatoire du Développement Humain Durable, Institut National de la Statistique, « Rapport de l'Enquête sur la détermination de la production d'or artisanale et des petites mines », Juillet 2011.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Touchés par des crises économiques et agricoles successives dès les années 1980 et 1990¹³, de nombreux Maliens ont décidé de migrer en direction des régions aurifères du Mali, notamment dans les régions de Kayes, Ségou, Koulikouro et Sikasso, à la recherche de meilleures opportunités économiques. Puis, en 2012, la crise économique et sociale ayant succédé au renversement du Président Amadou Toumani Touré lors coup d'Etat du 22 mars¹⁴, conjugué à la découverte d'un nouveau filon d'or dans le Sahel Central¹⁵ ont conduit à l'augmentation et à l'accélération des flux migratoires vers les zones minières au Mali, bouleversant dans le même temps les équilibres sociaux et économiques de ces régions.

Cette étude, à travers une méthodologie de recherche mixte vise quatre objectifs spécifiques : construire un profil des migrants travaillant dans le secteur aurifère au sein des zones ciblées et déterminer les intentions de migration de ces travailleurs à leur arrivée et durant leur activité sur le site d'orpaillage ; comprendre les dynamiques migratoires vers et depuis les sites d'orpaillage sélectionnés dans les régions de Kayes et Sikasso et les systèmes qui facilitent cette mobilité ; évaluer les défis liés à la protection des personnes vulnérables autour des sites d'orpaillage et le niveau d'accès des membres des communautés minières aux structures de protection des villages d'accueil ; anticiper l'impact économique des activités minières sur les migrants orpailleurs et les communautés d'accueil.

La collecte des données s'est déroulée du 10 au 23 mars 2019 dans la région de Kayes, dans les communes de Kéniéba et Sadiola, et du 24 mars au 6 avril 2019 dans la région de Sikasso, dans les communes de Kadiolo, Fourou, Misseni, Wassoulou-Ballé, Djallé-Foula et Yallankoro-Solobra. Les enquêtes individuelles ont été administrées auprès de 433 orpailleurs et orpailleuses, et les groupes de discussion et entretiens semi-directifs ont été organisés avec différents acteurs des communautés aurifères et informateurs clés des sites miniers¹⁶.

L'enquête réalisée auprès des orpailleurs fait état d'une population plutôt jeune ; 50% des orpailleurs sont âgés de 25 à 35 ans, et 21% de 18 à 24 ans. Concernant le niveau d'instruction, 25% des orpailleurs ont un niveau d'éducation primaire, tandis que 59% ont affirmé au moment de l'enquête n'avoir bénéficié d'aucune forme d'éducation formelle. Ces chiffres prouvent que l'orpaillage est très attractif pour la population malienne ou étrangère ayant un faible niveau d'éducation, puisqu'aucune formation ou connaissance particulière n'est nécessaire aux futurs orpailleurs pour s'installer sur les sites et débiter leurs activités d'extraction. Les différents aspects du métier d'orpailleur peuvent s'apprendre rapidement une fois sur place, ce qui donne à l'activité un caractère accessible et très « démocratique ». Enfin, parmi les personnes enquêtées sur les sites sélectionnés, 15%¹⁷ sont des femmes.

¹³ Amadou Keita, dans ses recherches réalisées en 2017 note que dès les années 1980, les sécheresses ainsi que les politiques d'ajustement structurels ont un effet négatif sur l'économie des ménages et leurs moyens de subsistance.

Orpaillage et Accès aux Ressources Naturelles et Foncières Au Mali, Les Cahiers du CIRDIS, 2017.

¹⁴ Un groupe de soldats maliens menés par le capitaine Amadou Sanogo critiquant l'attitude du gouvernement face à la rébellion touareg dans le Nord du pays a organisé un putsch le 22 mars 2012. Ce coup d'Etat militaire a renversé le président en exercice Amadou Toumani Touré (Source [Jeune Afrique](#), 2012). Le coup d'Etat de mars 2012 a eu des retombées économiques, politiques et sociales importantes, avec notamment une montée importante du taux de chômage, atteignant 17,3% selon l'Institut National de la Statistique.

¹⁵ *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel Central*, Novembre 2019, International Crisis Group.

¹⁶ Se référer à la partie Méthodologie p17 pour une description détaillée des groupes de population ayant participé à l'étude.

¹⁷ Ce taux est basé sur les résultats obtenus lors des entretiens individuels sur les sites sélectionnés pour la recherche. Il convient de l'interpréter comme une indication approximative de la présence de femmes sur les sites miniers, mais qui n'est pas forcément représentative. En effet, d'après les observations faites sur place ainsi que les entretiens qualitatifs avec diverses autorités, les femmes sont aussi nombreuses, sinon plus,

La recherche de l'or au Mali génère d'intenses flux migratoires internes et intrarégionaux. Ainsi, sur la totalité des orpailleurs enquêtés, 48% sont Maliens et 52% sont des travailleurs étrangers. La plupart des orpailleurs maliens sont originaires des régions rurales aurifères du pays, telles que Sikasso, Ségou, Kayes et Koulikoro. Les orpailleurs étrangers sont originaires d'Afrique de l'Ouest et sont principalement des Burkinabè, des Guinéens et des Ivoiriens.

Les travailleurs sur les mines d'or ont affirmé avoir reçu des informations sur les sites d'or productifs par l'intermédiaire de canaux informels. Ainsi, 83% ont affirmé avoir utilisé des informations reçues par le bouche-à-oreille et 21% des orpailleurs interrogés ont également indiqué avoir obtenu les informations de la part de passeurs. Seulement 5% des orpailleurs ont répondu avoir utilisé internet pour s'informer¹⁸. Ces résultats semblent indiquer que la circulation de l'information se réalise principalement à travers des personnes établies au sein d'un vaste réseau régional couvrant plusieurs pays de la sous-région. Elle ne dépend en revanche que très peu des technologies ou de l'usage de l'internet comme cela est généralement observé pour les migrations irrégulières vers l'Europe¹⁹. Les migrations vers les sites d'or ne semblent donc pas dépendre d'un espace numérique et digital et se développeraient en dehors de ce dernier.

Il résulte des entretiens que 60% des orpailleurs ont travaillé au sein de deux sites ou plus, témoignant d'une importante mobilité des travailleurs ainsi que d'une grande flexibilité et adaptabilité. Les travailleurs peuvent en effet se déplacer très rapidement de site en site au gré des opportunités de travail. Concernant leurs intentions de migration, ils sont d'ailleurs 55% à déclarer leurs intentions de quitter le site où l'enquête a pris place. Parmi ces derniers, 44% d'entre eux projettent de retourner au sein de leurs communautés d'origine afin de poursuivre leur activité habituelle, à savoir l'agriculture. Pour ces personnes, l'orpaillage représente donc un revenu d'appoint et une activité complémentaire à réaliser durant la saison sèche pendant laquelle les champs ne sont pas cultivés.

En revanche, 45% des personnes interrogées souhaitent rester sur les sites miniers où ils travaillent, dont 36% pour une saison supplémentaire, et 9% de manière permanente. Cette proportion relativement élevée d'orpailleurs souhaitant poursuivre leurs activités plus d'une saison et nourrissant des projets de migration de long-terme, montre que l'extraction de l'or tend à prendre un rôle économique de premier plan pour certains ménages ruraux. Ceci peut être le signe d'une détérioration des conditions de vie des ménages due aux conditions économiques et du déclin du rôle de l'agriculture, autrefois activité de premier plan. Concernant les orpailleurs qui s'installent durablement au sein des villages aurifères, ils jouissent aussi d'une bonne intégration. Certains *Tombolomas*²⁰, les personnes chargées de la sécurité sur les sites d'orpaillage, sont des étrangers qui se sont eux-mêmes établis dans les villages d'accueil et se sont intégrés, tout comme certains chefs de trous et représentants communaux.

Ainsi, d'après les résultats de l'étude, plus spécifiquement sur les intentions de migration, migrer en direction l'Europe ne fait pas partie intégrante des projets de migration des orpailleurs et orpailleuses. L'espoir d'un gain rapide sur un site minier plus facilement accessible qu'un pays européen motive fortement les migrations aurifères des populations locales et de la sous-région ouest-africaine, et continue d'expliquer l'attractivité des exploitations

que les hommes. Cependant, malgré la présence d'énumératrices femmes, un biais culturel empêche parfois les femmes de participer aux entretiens dans la même proportion que les hommes.

¹⁸ La question relative aux moyens de communication utilisés (questionnaire individuel administré aux orpailleurs et orpailleuses) était une question à choix multiples. Ainsi, le total de réponse excède 100%.

¹⁹ Diminescu Dana, 2006, <https://journals.openedition.org/remi/7046>

²⁰ Le terme *Tomboloma* en langue Malinké désigne les personnes en charge de la sécurité et de la gestion des conflits sur les sites miniers. Les *Tombolomas*, généralement des hommes, sont des autorités importantes et respectées dans le système de gouvernance coutumier des sites d'orpaillage. Ils doivent être consultés pour toute question relative à l'extraction du minerai (nouveau trou, conflits entre travailleurs etc.).

artisanales. Les migrations vers les sites aurifères semblent plutôt être perçues comme des alternatives aux migrations vers les centres urbains, et forment des systèmes de mobilité distincts des migrations irrégulières en direction de l'Europe.

De manière générale, l'orpaillage représente une opportunité d'améliorer ses revenus économiques au niveau individuel. Ainsi, 66% des orpailleurs indiquent en effet que leurs conditions de vie se sont améliorées grâce à cette activité. Ils sont en outre 66% à envoyer de l'argent à leur famille. Cependant, ils sont encore 52% à devoir exercer une seconde activité afin de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ceci prouve les limites du « mythe du chercheur d'or » et la dureté des conditions de vie et d'extraction sur les sites d'or²¹, et ce malgré l'amélioration relative des conditions de vie et du niveau de rémunération. L'orpaillage, par les revenus qu'il génère au niveau des localités, permet aussi dans une certaine mesure de contribuer au développement des zones aurifères, par exemple à travers l'amélioration des infrastructures sanitaires et sociales, comme de nouveaux forages pour l'accès à l'eau potable. Cependant, le manque de régulation au sein des zones minières et le fait que l'or soit majoritairement destiné à l'exportation en dehors du pays limitent les retombées durables sur le développement socio-économique des communautés d'orpailleurs et des villages d'accueil. A cela s'ajoutent les menaces pour l'environnement, puisque la détérioration des sols causée par le creusage intensif, ainsi que l'usage de produits chimiques tels que le mercure ou le cyanure polluent durablement les eaux souterraines et les cours d'eau.

D'autre part, les orpailleuses sont aussi des actrices à part entière au sein des communautés aurifères. Bien que l'orpaillage représente une source de revenus supplémentaires pour les femmes orpailleuses et l'opportunité d'atteindre une meilleure stabilité économique, certains obstacles subsistent pour que la pratique de l'orpaillage soit réellement synonyme d'émancipation. En effet, les femmes orpailleuses ne peuvent pas exercer toutes les activités sur les sites : elles sont tenues de travailler principalement dans les activités de concassage, pilage et broyage des roches, alors que le creusage réalisé par les hommes est plus rentable. Certaines femmes parviennent parfois à devenir chefs de trous, mais elles sont minoritaires. Les autres femmes orpailleuses sont généralement exclues des systèmes de gouvernance et des modes de prises de décision sur les sites d'orpaillage.

Finalement, la présence d'enfants travaillant sur les sites miniers a été constatée par les équipes de recherche. Néanmoins, les équipes ont rencontré certaines difficultés pour réaliser des entretiens avec ces derniers et déterminer les facteurs précis de leur présence sur les sites d'orpaillage, notamment s'ils ont été victimes des réseaux de traite et d'exploitation. Le même type de difficulté a été rencontrée en ce qui concerne les travailleuses du sexe. Toutefois, les conditions de vie et de travail observées ainsi que les conditions de migration endurées tendent à indiquer que certaines femmes travailleuses du sexe ont pu être victimes des réseaux de traite ou sont forcées de travailler contre leur gré dans les sites aurifères visités.

Au regard des constats et défis apparus au cours la présente étude, l'équipe de recherche a formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir une approche régionale et intersectorielle et mettre en place des mécanismes de protection adaptés pour mieux répondre aux vulnérabilités des migrants et travailleurs dans les régions aurifères de Kayes et de Sikasso au Mali, en particulier des travailleuses du sexe et des mineurs. Ceci pourrait se traduire par la

²¹ Grätz Tilo, 2003, *Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest*, Politique Africaine, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-3-page-155.htm>

mise en œuvre de mécanismes et programmes de protection sur le lieu de travail et dans la communauté d'origine en cas de retour et de réintégration.

- Soutenir les autorités centrales et régionales en termes de gestion et de contrôle des sites d'orpaillage artisanal, et renforcer les capacités en termes de lutte contre la présence de réseaux de traite de personnes, de prostitution ou d'exploitation.
- Appuyer les autorités régionales et locales dans le développement de structures de santé adéquates, de qualité et accessibles dans les zones minières, notamment pour les travailleuses du sexe, afin de réduire le risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles, mais également pour les travailleurs orpailleurs en général.
- Former un personnel de santé spécialisé dans les problématiques de santé liées aux conditions de vie et de travail des orpailleurs sur les sites miniers. La mise en place d'unités de santé mobiles pourrait être une solution pour accéder à ces zones souvent éloignées des centres urbains.
- Soutenir le gouvernement dans la mise en place de programmes de sensibilisation sur la problématique de l'abandon scolaire et sur les dangers de l'orpaillage artisanal auprès des mineurs, de leur famille et des candidats à la migration en direction des sites aurifères. Renforcer le système éducatif existant et l'adapter aux besoins des régions aurifères afin de le rendre plus attractif et d'augmenter la confiance des parents et des enfants dans cette institution.
- Soutenir les associations de la société civile et de migrants dans leurs services rendus aux orpailleurs et promouvoir la collaboration entre les différentes organisations et services publics impliqués dans l'aide aux orpailleurs.
- Améliorer les infrastructures sanitaires, notamment l'approvisionnement en eau potable et les systèmes d'épuration des déchets toxiques.
- Créer une formation officielle pour les orpailleurs afin de standardiser les pratiques, régulariser le secteur de l'orpaillage et le légitimer. Cela pourrait également être un lieu propice pour sensibiliser les futurs orpailleurs aux impacts environnementaux de l'extraction aurifère.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Mali est un pays continental d'Afrique de l'Ouest qui couvre une superficie de 1 241 238 kilomètres carrés. Sa population quant à elle est de 14 528 662 habitants. L'orpaillage demeure une activité très pratiquée dans la région de l'Afrique de l'Ouest en général²². Au Mali, la recherche de l'or traditionnelle remonte à plusieurs siècles, notamment depuis l'Empire du Mali dès le XIII^e siècle²³. Les souvenirs de la richesse légendaire du Roi Mansa Moussa²⁴, ayant régné sur l'Empire du Mali au XIV^e siècle, sont encore vifs dans l'imaginaire collectif des communautés d'orpailleurs.

Avec une réserve aurifère estimée à 900 tonnes²⁵ et plus de 60 tonnes extraites en 2018, le Mali se situe au troisième rang continental des pays producteurs d'or après l'Afrique du Sud et le Ghana. L'intérêt croissant de divers acteurs (formels et informels), et la présence de nouvelles entreprises d'extraction industrielle, telles que l'African Gold Corp, la compagnie sud-africaine Randgold, ou encore la société canadienne B2Gold dans la région de Kayes, sont responsables de cette progression importante de la production d'or de près de 20% entre 2017 et 2018²⁶.

En outre, depuis quelques années, en particulier depuis le coup d'État perpétré en 2012 par l'armée malienne, et la découverte d'un nouveau filon d'or dans le Sahel Central²⁷, l'orpaillage connaît un regain d'intérêt important, le secteur aurifère se montrant particulièrement résilient face à la crise économique qui touche le pays²⁸. Des milliers de Maliens fuyant l'intensification des combats contre les groupes armés islamistes dans le nord du pays se sont ainsi tournés vers l'orpaillage avec l'espoir d'y faire fortune, faute de pouvoir continuer leur activité (agricole ou commerciale) au sein de leur région d'origine²⁹. À cela s'ajoutent des hommes et des femmes originaires non seulement de différentes régions du Mali, mais également d'autres pays de l'espace ouest-africain. La flambée des prix de l'or sur le marché international et les représentations véhiculées par les chercheurs d'or ayant fait fortune en un temps record ont transformé les sites d'orpaillage en de véritables pôles d'attraction. À la fois les populations des villages d'accueil et les orpailleurs migrants s'adonnent à cette activité, et ce pendant toutes les périodes de l'année. Certains villages auparavant peuplés de quelques centaines d'habitants comptent aujourd'hui plusieurs milliers d'orpailleurs, transformant durablement le paysage du pays, en particulier au sein des zones aurifères rurales.

Cette étude porte donc sur les dynamiques migratoires en lien avec l'exploitation artisanale de l'or au Mali et a été effectuée dans le cadre d'une étude régionale de l'Organisation Internationale pour les Migrations, couvrant le

²² GRÄTZ, Tilo, *Les Frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale*, dans *Autrepart*, No. 30, 2004, pp. 135-150.

²³ *L'éthique sociale du Damansen, Éducation familiale et orpaillage artisanal dans le Basidibé (Wasolon, Mali)*, Cristiana Canella, 2007, <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/7261#tocto1n1>

²⁴ Le roi Mansa Moussa a régné sur l'Empire du Mali entre 1312 et 1337. « Le roi de l'Empire du Mali reste l'homme le plus riche de l'Histoire », Juin 2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/culture-africaine/le-roi-de-lempire-du-mali-reste-lhomme-le-plus-riche-de-l-histoire_3506601.html.

La récente exposition « *Caravans of Gold, fragments in time, Art, Culture, and Exchange Across Medieval Saharan Africa* » organisée en juin 2019 au Block Museum of Art, dans la banlieue de Chicago aux États-Unis, retrace l'histoire des caravanes d'or reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Nord et au Moyen Orient, notamment sous le règne du roi de l'Empire du Mali Mansa Moussa, qui demeure jusqu'à ce jour d'après plusieurs chercheurs l'homme le plus riche du monde. L'exposition redonne ainsi visibilité à la place essentielle des empires ouest-africains au sein de l'économie globale à l'époque médiévale.

²⁵ Alain Faujas, « Industries extractives au Mali : une filière en or », dans *Jeune Afrique*, le 21 mars 2019.

²⁶ Ibid.

²⁷ *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel Central*, Novembre 2019, International Crisis Group.

²⁸ <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2013/03/14/the-malian-economy-holds-steady-in-the-face-of-crisis>

²⁹ Stephen Dock et Cyril Hofstein, « Mali, la nouvelle ruée vers l'or », dans *Le Figaro International*, le 22 mars 2013.

Baba Ahmed, « L'État veut mieux encadrer l'orpaillage illicite », dans *Jeune Afrique*, 19 sept. 2014.

Sénégal, la Guinée, le Mali et le Burkina Faso. Le programme “*Sécurité, Support et Solutions le long de la Route de la Méditerranée Centrale*” (3S – RCM), financé par le département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, a permis de financer la recherche au Mali et au Burkina Faso. Ce programme vise à déployer une meilleure assistance aux migrants sur la route migratoire de la Méditerranée Centrale et à offrir une meilleure protection aux migrants les plus vulnérables tels que les mineurs non-accompagnés, les femmes, les mères célibataires, les victimes de traite et les cas médicaux. Le Bureau des populations, des réfugiés et des migrations du Département d’État des États-Unis (BPRM) a quant à lui financé les recherches en Guinée et au Sénégal dans le cadre du programme régional « *Protéger les migrants vulnérables en Afrique de l’Ouest et du Centre* ».

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La recherche a pour but de mieux comprendre les dynamiques migratoires en lien avec les activités aurifères au Mali. Elle jettera les bases d’éventuelles plaidoiries et permettra aux décideurs politiques et aux acteurs concernés de disposer des informations nécessaires pour élaborer et définir des politiques et des stratégies de réponses adaptées aux besoins des populations et à des fins de sensibilisation. Les objectifs spécifiques de la recherche sont ainsi :

- Dresser un profil des migrants travaillant dans le secteur de l’orpaillage au sein des zones ciblées et déterminer les intentions de ces travailleurs à leur arrivée et au cours de leur séjour sur les sites d’orpaillage
- Comprendre les dynamiques migratoires vers et depuis les sites d’orpaillage sélectionnés (facteurs incitatifs et conditions des mouvements de départ) et les systèmes qui facilitent cette mobilité.
- Évaluer les défis liés à la protection des personnes vulnérables autour des sites d’orpaillage et le niveau d’accès des membres de la communauté minière aux structures de protection des communautés d’accueil et voisines et des systèmes de protection sur les sites eux-mêmes.
- Évaluer de manière qualitative l’impact économique, social et environnemental des activités minières sur les communautés locales et les activités économiques connexes, ainsi que les conséquences sur les relations entre les communautés d’accueil et les migrants.

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette recherche a privilégié une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Cette approche a été mise en œuvre en menant des entretiens auprès des orpailleurs locaux et internationaux, des communautés et des autorités sur les sites. La richesse de la méthode de collecte de données choisie a permis d'avoir une meilleure compréhension du contexte et de garantir la cohérence des informations collectées sur le terrain. Les activités de l'étude ont été réalisées avec la participation des principales populations concernées, à savoir les orpailleurs migrants, les structures institutionnelles partenaires de l'OIM (les autorités administratives et techniques, l'État et les collectivités), les autorités communautaires, les structures de gestion des sites d'orpaillage et les organisations de la société civile telles que les ONG, les associations locales, les coopératives ainsi que la Fédération des Orpailleurs.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA RECHERCHE

Au Mali, les activités d'orpaillage concernent principalement trois régions du pays, soit les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. L'orpaillage est pratiqué sur près de 350 placers (sites d'orpaillage) et concerne plus de 30 communes. Cette étude s'est focalisée sur des sites d'orpaillage localisés au sein de la région de Kayes dans les cercles de Sadiola et de Kéniéba, ainsi que dans la région de Sikasso dans les cercles de Kadiolo et Yanfolila. Ces deux régions, et en particulier les sites sélectionnés au cours de la mission, partagent une frontière commune avec les autres pays concernés par la même étude régionale (le Burkina Faso, la Guinée et le Sénégal).

LA RÉGION DE KAYES

La région de Kayes s'étend quant à elle au sud-ouest du Mali. Son chef-lieu est la ville de Kayes, qui se situe non loin de la frontière avec le Sénégal à l'ouest. La région de Kayes fait également frontière avec la Guinée au sud, et au nord avec la Mauritanie. La zone est abreuée par de nombreux fleuves, dont le Baoulé et le Bafing qui sont des affluents du fleuve Sénégal. Le nord de la région présente un climat davantage aride et sahélien. Connue pour ses températures élevées tout au long de l'année, la région de Kayes possède également de nombreuses forêts protégées et des réserves naturelles, notamment dans les cercles de Bafoulabe et de Kita.

La région de Kayes a connu la plus forte progression démographique du pays, la population est passée de 80 000 à 127 000 habitants en seulement quelques années (2005 à 2009)³⁰. Sa population atteint de nos jours les deux millions d'habitants³¹. Il faut encore préciser que la région est peuplée de différentes ethnies, telles que les Soninkés, les Malinkés, les Maures, les Peuls et les Bambaras. Un ancien chemin de fer faisant la liaison entre Dakar et le Niger existait auparavant et assurait la prospérité de la ville de Kayes et de ses environs. L'aéroport international de Kayes, second aéroport du pays en termes de trafic aérien, connecte Kayes à Bamako. La région de Kayes est particulièrement connue pour ses gisements minéraux, notamment l'or, le diamant, le fer et la bauxite. L'or est surtout exploité dans les mines de Sadiola et de Kéniéba.

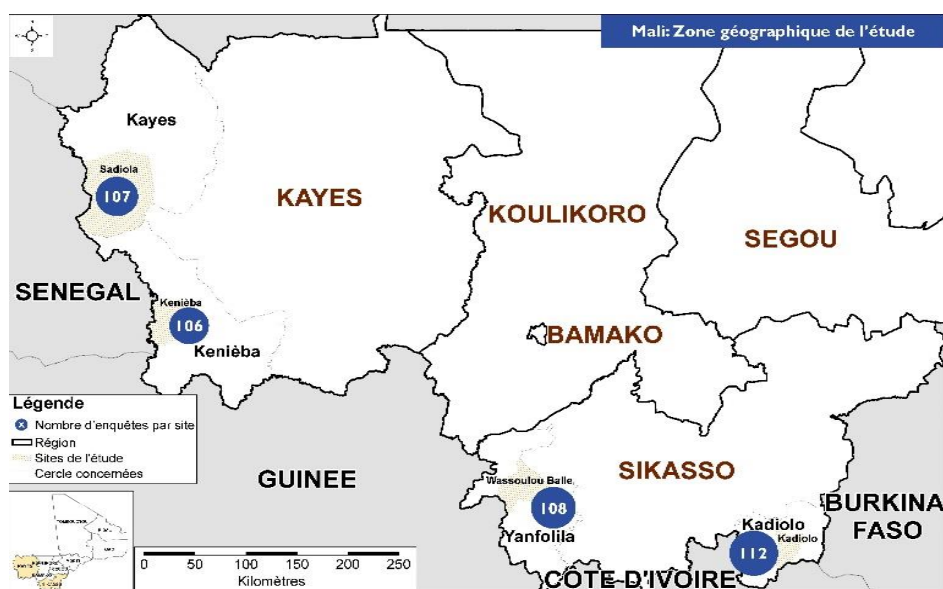
³⁰ Résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 2009, http://www.instat-mali.org/contenu/rgph/ramig09_rgph.pdf.

³¹ *L'avenir de Kayes vu par les Kayésiens*, Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR), 2017, https://grdr.org/IMG/pdf/livret_avenir_de_kayes_pagepage_bd-3.pdf.

LA RÉGION DE SIKASSO

La région de Sikasso s'étend sur un territoire d'environ 71 000 kilomètres carrés à l'extrême sud du Mali, où elle fait frontière avec le Burkina Faso à l'est, la Côte d'Ivoire au sud et la Guinée à l'ouest. La ville de Sikasso est la seconde ville du pays et est connue pour son marché où les toiles colorées sont particulièrement prisées. Le fleuve Sénégal traverse la région, et avec les averses abondantes durant la saison des pluies, les récoltes sont riches tout au long de l'année, et ce malgré les températures élevées. L'activité économique principale est donc l'agriculture. Tout comme dans la région de Kayes, la diversité ethnique et linguistique caractérise cette région, puisqu'elle est notamment peuplée des Senoufos, des Samagos ou encore des Bambaras.

Avec plus de deux millions d'habitants dans cette région³², c'est l'une des plus peuplées du pays. Les récents heurts en Côte d'Ivoire ont provoqué l'affluence de milliers d'Ivoiriens dans cette région, dont un grand nombre se rendent sur les sites aurifères de Yanfolila ou encore Kadiolo. Sikasso a également hébergé, en décembre 2018, un forum régional sur l'orpaillage, où divers acteurs de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali ont participé aux sessions afin de discuter des problématiques et des enjeux liés à cette activité transfrontalière dans la région³³.



Carte 1 : Zones aurifères identifiées pour la recherche (source OIM)

³² Résultats Provisoires RGPH 2009 (Région de Sikasso), République de Mali : Institut National de la Statistique, 22 juillet 2011

³³ « Mali - A Sikasso, un forum pour débattre des questions d'orpaillage », sur le site de l'Association Eaux-Vives International, <http://www.eau-vive.org/fr/internationale/actus/mali-a-sikasso-un-forum-pour-debattre-des-questions-d-orpaillage/>

ÉTAPES PRÉALABLES À LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LE TERRAIN

Les termes de référence ainsi que la méthodologie de la recherche ont préalablement été soumis aux autorités locales (Direction régionale du Développement Social et de l'Économie (DRDS-ES), les chefs de sites ainsi que les *Tombolomas*), auxquelles les objectifs de la recherche ont été exposés, ainsi que le choix des cercles de Kayes et Kéniéba pour la région de Kayes, et des cercles de Kadiolo et de Yanfolia pour la région de Sikasso. Les différentes autorités consultées avant la collecte de données sur le terrain ont légitimé la démarche sur le plan éthique et facilité la rencontre avec les autorités traditionnelles et coutumières sur les sites d'orpillage sélectionnés. Le projet a également été présenté aux responsables des différents sites dans le cadre de journées de réflexion ayant pris place avant la collecte des données par les enquêteurs.

LES OUTILS DE LA COLLECTE :

En plus des données recueillies grâce aux observations faites sur place, trois stratégies de collecte de données ont été utilisées dans le cadre de la recherche. Elle s'est déroulée comme suit :

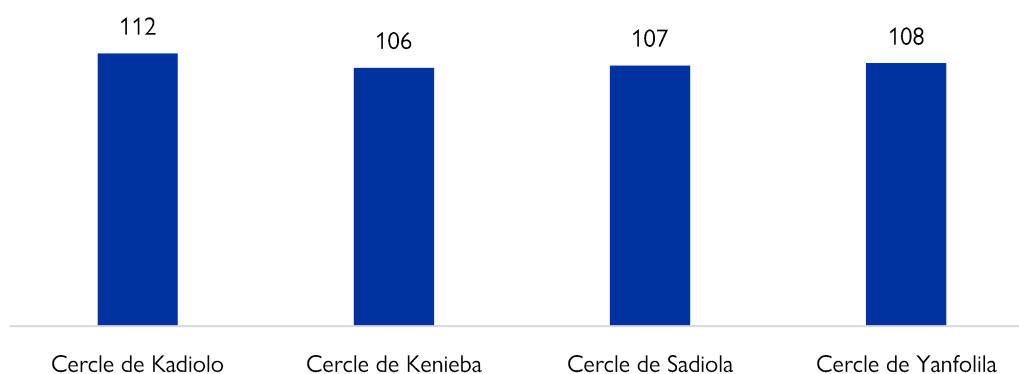
- Des **enquêtes individuelles** auprès des travailleurs orpailleurs âgés d'au moins 18 ans qui travaillent actuellement sur les sites ciblés. Pour l'échantillonnage des enquêtes individuelles, les enquêteurs de terrain se sont assurés dans la mesure du possible que les travailleurs orpailleurs locaux et internationaux soient représentés équitablement. Ils ont aussi veillé à une représentation équitable entre orpailleuses et orpailleurs.
- Des **entretiens semi-directifs** avec les autorités et informateurs clés des sites (autorités locales ou administratives, Président ou représentant de syndicats ou d'associations de travailleurs, propriétaires de trous, chefs de site)
- Des **groupes de discussion** avec les groupes de population suivants, en fonction de la faisabilité sur le terrain :
 - Les chefs de trou
 - Les orpailleurs sans chefs de trou
 - Les orpailleuses sans chefs de trou
 - Les membres des communautés hôtes
 - Les personnes exerçant des activités de commerce autour des sites sélectionnés
 - Les représentants d'organisations de la société civile
 - Les mineurs âgés entre 14 et 17 ans
 - Les travailleuses du sexe

LE DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DE DONNÉES

La collecte des données a pris place du 10 au 23 mars 2019 dans la région de Kayes, dans les communes de Kéniéba et Sadiola, et du 24 mars au 6 avril 2019 dans la région de Sikasso, dans les communes de Kadiolo, Fourou, Misseni, Wassoulou-Ballé, Djallé-Foula et Yallankoro-Solobra. Elle a mobilisé six enquêteurs par région (12 au total), tous recrutés par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), ainsi qu'un enquêteur consultant engagé par l'OIM.

Nombre d'enquêtes individuelles, d'entretiens avec acteurs clés, de groupes de discussion et d'ateliers organisés par région			
	Région de Sikasso	Région de Kayes	Total
Nombre d'enquêtes individuelles réalisées	220	213	433
Nombre d'entretiens avec les acteurs clés	7	8	15
Nombre de groupes de discussion	14	13	27
Nombre d'entretiens approfondis	4	0	4
Nombre de journées de réflexion	4	4	8

Tableau 1: Nombre d'enquêtes individuelles, d'entretiens avec acteurs clés, de groupes de discussion et d'ateliers organisés par région



Graphique 1 : Nombre d'enquêtes individuelles réalisées par cercle³⁴

³⁴ Un cercle désigne un groupement de plusieurs sites d'orpaillage généralement petits en taille.

LES DIFFICULTÉS ET LIMITES DE L'ÉTUDE

L'accès à des données statistiques fiables et régulières sur le fait migratoire (tant sur l'émigration que sur l'immigration) constitue un défi pour l'étude de la mobilité humaine dans l'espace ouest-africain et du centre en général. Les gouvernements n'ont que récemment commencé à développer des stratégies nationales de migration (Adoption de la Politique Nationale de migration PONAM en 2014 au Mali), soulignant dans le même temps la nécessité de collecter et publier plus systématiquement des données migratoires au sein de leurs espaces nationaux respectifs.

La compréhension des mouvements de population est d'autant plus complexe au sein des zones aurifères compte tenu de la mobilité importante des orpailleurs et leurs familles vers et entre les sites d'orpaillage³⁵. De plus, le climat social et politique volatile, délicat et parfois conflictuel complique les activités de collecte d'informations. Ainsi, au cours de la recherche, les équipes en charge de la collecte des données ont fait face à certaines difficultés :

- La forte mobilité des orpailleurs a constitué un défi important pour capturer leur réalité migratoire, puisque certains sites préalablement choisis avant le début de la collecte ont été abandonnés avant l'arrivée des enquêteurs, les orpailleurs s'étant déplacés vers d'autres localités. Il a donc fallu constamment adapter le programme durant la collecte de données.
- La situation géographique et la distance entre les sites d'orpaillage et les communes ont parfois réduit le temps disponible pour les entretiens à cause du temps passé dans les transports.
- La réticence de certains groupes de personnes sur les sites miniers, notamment des travailleuses du sexe, et la non-reconnaissance par les autorités d'enfants non-accompagnés sur les sites ont entravé la conduite des groupes de discussion avec ces deux groupes de population en particulier.
- La présence de communautés de différentes nationalités et groupes ethniques a nécessité des compétences linguistiques solides de la part des équipes d'enquêteurs.

³⁵ Dans le cadre des localités et zones enquêtées pour cette recherche, il n'existe pas de mécanismes de suivi des flux migratoires et de comptage des arrivées de migrants. Pendant les entretiens semi-structurés avec les autorités locales (gendarmerie, préfet, police, préfet, sous-préfet, maire) des différents chefs-lieux autour des sites d'orpaillage, les équipes de recherche de l'OIM ont noté le manque d'informations précises sur le nombre d'arrivées de migrants internes et internationaux au sein des localités.

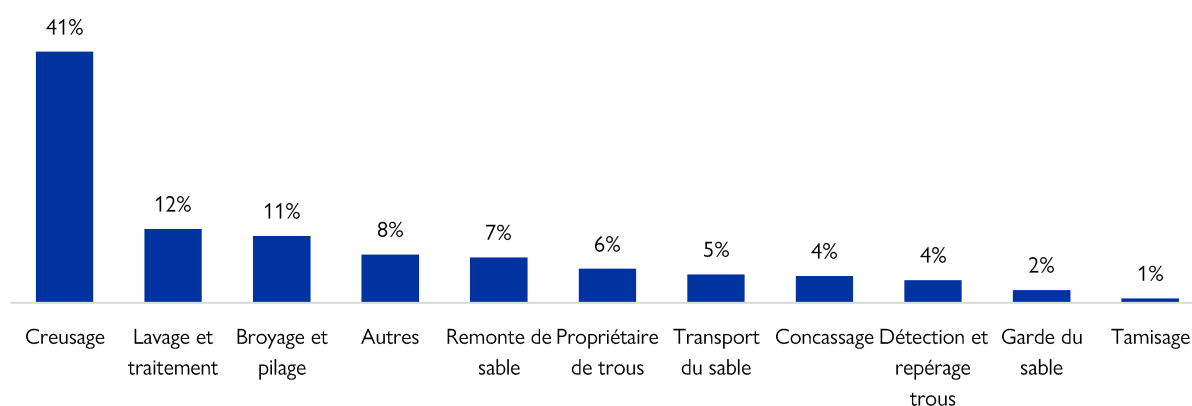
I. COMPRENDRE LE MONDE DE L'ORPAILLAGE ARTISANAL AU MALI

La part de la production artisanale nationale d'or est discutée, car il n'existe pas de mécanismes de contrôle permettant de quantifier l'or extrait avec les méthodes traditionnelles. En effet, l'or extrait des sites d'orpaillage peut passer par de nombreux intermédiaires avant d'entrer sur le marché officiel. Les estimations les plus basses indiquent que six tonnes par an reviennent aux orpailleurs, tandis qu'Abdoulaye Pona, le président de la Chambre des Mines, indique que ce chiffre pourrait en réalité atteindre les 20 tonnes par an.³⁶ Dans un tel contexte, les conflits entre les grandes entreprises minières et les orpailleurs ne sont pas rares. Cette concurrence conduit à des conflits parfois violents entre les orpailleurs et la sécurité de ces entreprises, où chacun se dispute la titularité de la terre exploitée.³⁷ D'où l'importance de mieux connaître le profil des orpailleurs et le milieu dans lequel prend place leur activité.

1. LA DIVERSITÉ DES ACTEURS SUR LES SITES D'EXTRACTION AURIFÈRE ARTISANALE

Le travail de l'orpaillage se fait par équipe dans un esprit de complémentarité. Chacun remplit une fonction nécessaire à l'obtention du métal précieux. Les conditions de travail exigent, en effet, une étroite collaboration entre chaque membre de l'équipe. Les orpailleurs creusent et descendent dans les trous afin d'y recueillir la terre qui est ensuite remontée à la surface par l'un des co-équipiers. Les gravats sont ensuite transportés dans une zone de concassage, et finalement dans un autre secteur où ils sont traités afin d'y trouver l'or. Le creusage de trous s'effectue à l'aide de pioches, de cordes et de pelles pour extraire les gravats. D'autres utilisent des marteaux-piqueurs pour le creusage. L'utilisation de cracheurs pour le traitement des gravats a tendance à supplanter le lavage dans des calebasses. Cette mécanisation du travail implique également l'usage de produits toxiques, tels que le mercure ou le cyanure.

Le graphique 2 ci-dessous expose les activités réalisées en partant de la détection des trous au tamisage. Les observations sur place ont fait état d'un grand nombre d'enfants accomplissant également certaines de ces tâches.



Graphique 2 : Répartition des orpailleurs selon l'activité déclarée sur le site

³⁶ Alain Faujas, *Op. Cit.*

³⁷ David Baché, "Conflits dans les mines au Mali", dans *Inter France*, le 2 octobre 2014, consulté le 30 octobre sur : <https://www.franceinter.fr/emissions/ailleurs/ailleurs-02-octobre-2014>

Dans l'organisation spatiale, les villages où résident les populations locales se distinguent des campements des orpailleurs, désignés par les termes de *Niafa* ou *Bougoufiè*. Ceux-ci se trouvent généralement à proximité des villages d'accueil. Les placers, localement désignés par les termes de *Dioura* ou *Damanfiè*, se trouvent à l'écart. Un nombre important d'orpailleurs est également logé au sein de familles dans le village d'accueil, et cohabite donc avec les populations locales.

En plus des orpailleurs cherchant activement l'or, les *Tombolomas* sont également présents sur les sites. Ils sont institués par les autorités communautaires, tels que les chefs de village ou les chefs de terre. Les *Tombolomas* sont notamment responsables de la sécurité et de la gestion des conflits entre orpailleurs. Ils régissent les conditions de travail et tout ce qui est en lien avec l'orpaillage dans la vie des chercheurs d'or.

L'enquête au Mali a également établi la présence de représentants de communautés maliennes d'autres régions du pays ainsi que de pays étrangers. Quand un nouveau migrant arrive, il peut s'adresser à cette personne afin d'élargir son réseau de contacts sur place.

La Fédération Nationale des Orpailleurs du Mali est un acteur important dans la gestion des sites d'orpaillage, puisqu'elle a pour mission la défense et la promotion des intérêts des orpailleurs et la sauvegarde des intérêts de l'État. Elle réalise des travaux de sensibilisation sur les mesures de sécurité, telles que la distance de sécurité entre les trous, leur profondeur, les plafonds installés dans les puits. Elle réalise aussi des contrôles dans les galeries, du matériel et des équipements de travail. En outre, la Fédération est aussi en charge des médiations concernant les conflits et litiges entre les communautés et les orpailleurs lorsque les *Tombolomas* ne parviennent pas à les résoudre. La Fédération constitue donc une voie de recours. Ce n'est que lorsque le litige demeure non résolu qu'il pourra se poursuivre à la gendarmerie avec une plainte officielle, puis dans les cours de justice officielles.

Les différents témoignages recueillis durant la recherche ont toutefois indiqué que la Fédération des orpailleurs peine à assurer une réelle fonction technique dans le secteur de l'orpaillage, en dehors de ses fonctions politiques. D'autre part, certaines coopératives et unions ont vu le jour mais peinent à se maintenir sur le long terme, car le taux d'adhésion des orpailleurs à ces structures demeure faible.

2. ORGANISATION ET STRUCTURATION DES SITES D'ORPAILLAGE

En ce qui concerne la gouvernance des sites d'orpaillage au Mali, malgré la volonté de l'État de régulariser le secteur,³⁸ il reste en grande partie informel et très peu contrôlé par les pouvoirs publics. Aucune des mairies rencontrées au cours de cette étude n'est concrètement impliquée dans la gestion des sites d'orpaillage. Il n'existe d'ailleurs pas de chiffres officiels sur le nombre d'orpailleurs œuvrant dans ce pays. Les témoignages de responsables de sites et d'ONG sur place ainsi que les observations de la presse locale permettent d'estimer environ un million d'orpailleurs, dont 20 000 à 40 000 enfants travaillant sur les sites, d'après l'organisation Human Rights Watch.³⁹ Ces orpailleurs et orpailleuses, Maliens ou étrangers, seraient ainsi répartis sur près de 330 sites d'extraction aurifère artisanale dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso⁴⁰.

³⁸ Voir notamment, la Loi n°015 du 27 Février 2012 du Code Minier, le Décret n°2012-311/P-RM du 21 Juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'application et l'Arrêté interministériel n°2014-1663/MM-MIS-MEEA-MDV du 6 Juin 2014 portant sur interdiction de l'activité d'orpaillage pendant la période d'hivernage au Mali (15 Mai –30 Octobre)

³⁹ Stephen Dock et Cyril Hofstein, "Mali, la nouvelle ruée vers l'or", dans *Le Figaro International*, le 22 mars 2013, consulté le 30 octobre 2019 sur: <https://www.lefigaro.fr/international/2013/03/22/01003-20130322ARTFIG00433-mali-la-nouvelle-ruée-vers-l-or.php>

⁴⁰DNGM, ODHD, Institut National de la Statistique, Rapport de l'étude « Mines et développement socioéconomique au Mali : enjeux et perspectives », juillet 2011.

D'autre part, les textes en vigueur ne sont généralement pas appliqués. Au Mali, les responsables communautaires ne collaborent pas avec les autorités officielles sinon en déléguant officieusement la gestion territoriale aux mains des autorités traditionnelles, tels que les chefs de village ou les chefs de terre.

« Dans la gestion des activités d'orpaillage, les principes tels qu'énoncés dans les textes miniers ne sont pas conformes aux pratiques existantes. La gestion de la mairie suppose la fin de la gestion des communautés. Dans un environnement politique analphabète, il n'est pas possible d'instituer la gestion de la commune sur les sites d'orpaillage. »

Entretien à la Mairie de Sadiola.

De cette manière, la recherche de nouveaux sites sur le territoire d'une communauté est de la responsabilité du Président des *Tombolomas*, qui dirige les activités de prospection avec quelques assistants. Ils creusent des puits tests et lorsqu'un test de galerie se révèle positif (et productif), l'information est rendue publique. Les autorités traditionnelles décident alors d'autoriser l'exploitation ou non.

Organisation hiérarchique des sites d'orpaillage dans les régions de Kayes et Sikasso

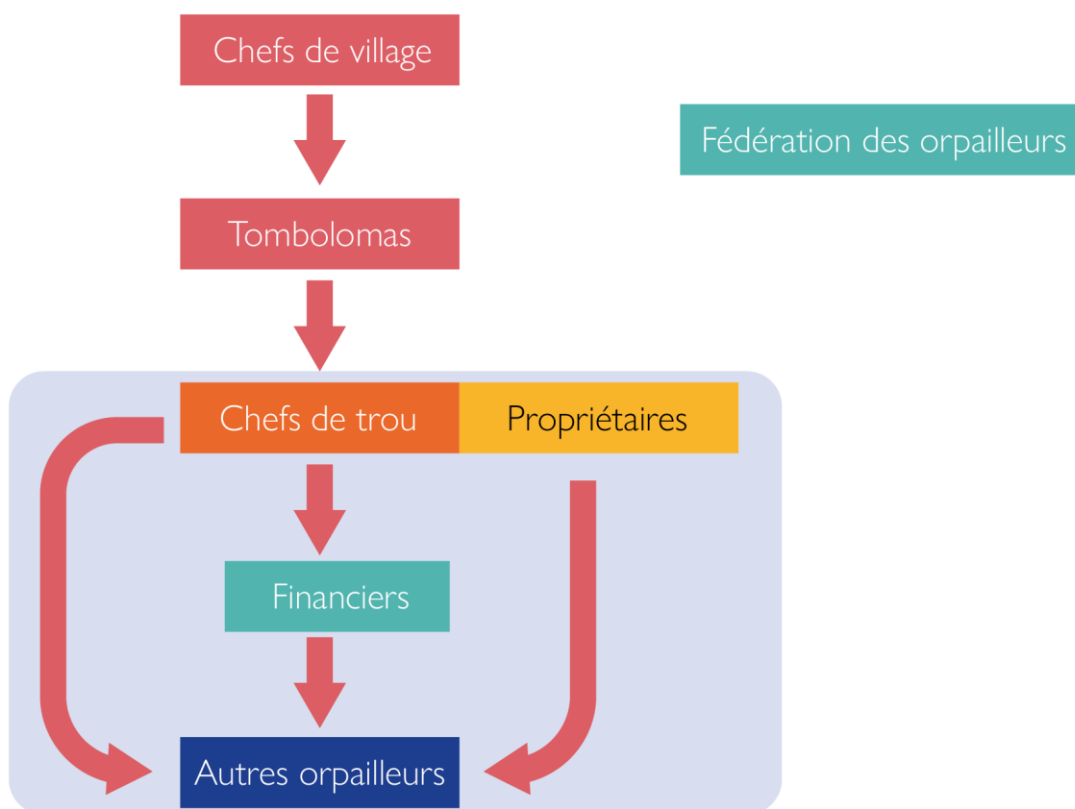


Figure 1: Organisation hiérarchique des sites d'orpaillage dans les régions de Kayes et Sikasso

Lorsque le Comité de *Tombolomas* est désigné, les *Tombolomas* s'organisent en différentes équipes afin de remplir leurs obligations. En fonction des sites, les *Tombolomas* se répartissent notamment les tâches suivantes : le règlement des litiges et des conflits (réservé aux anciens), l'attribution des puits aux exploitants, le prélèvement de la taxe pour les communautés d'accueil, l'information et la sensibilisation des mesures de sécurité et le contrôle des équipements. Toutes les personnes qui opèrent sur le site sont sous l'autorité des *Tombolomas*, y compris les chefs de trou.

Les chefs de trous (*Datigi*) décident de tout ce qui est lié au travail au niveau des trous d'exploitation. Ils distribuent les tâches, définissent les normes de travail et les interdits. Ils doivent assurer la nourriture de l'équipe, fournir le matériel et les équipements, et prendre en charge les frais d'un travailleur malade. Généralement, le *Datigi* s'associe à d'autres personnes, qui deviennent ses associés, pour financer les activités liées à son statut. Il peut aussi désigner une équipe avec un autre chef pour tenir les activités au niveau du trou. Il revient également au chef de trou la responsabilité d'effectuer les sacrifices et les prières nécessaires pour attirer l'or. Cette fonction peut également être déléguée à une tierce personne qui devient un financeur appelé *Saraka finance*.

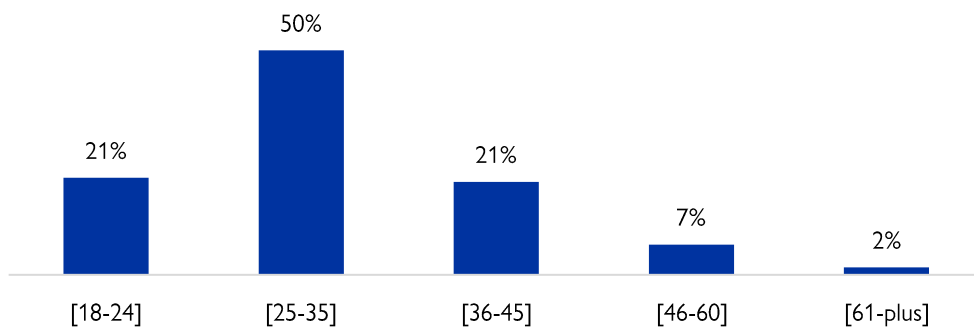
Les chefs de trou atteignent ce statut grâce à leur expérience et leur connaissance du travail d'orpaillage. Certains groupes de discussion avec les chefs de trous migrants ont ainsi révélé qu'avant de devenir chef de trou, certains travaillaient dans ce secteur depuis 12 ans au minimum et 19 ans au maximum. Il a été rapporté que des femmes se comptent parmi les chefs de trous. En général, elles sous-traitent leur exploitation à d'autres personnes.

Une équipe moyenne compte une dizaine de personnes, qui travaillent selon les conditions établies par le chef de trou au moment où celui-ci embauche ses co-équipiers. Des femmes intègrent les équipes pour effectuer les tâches de remontée du sable (tiré à la corde), son transport et son lavage. Il existe encore une autre catégorie d'orpailleurs, désignés par le terme « américains ». Ceux-ci accomplissent des tâches diverses et sont généralement engagés pour une journée ou une très courte durée.

D'après les témoignages récoltés durant la recherche, il apparaît que certaines fonctions font l'objet de spécialisation en fonction de la nationalité des orpailleurs. Les Maliens seraient ainsi experts dans la manipulation d'explosifs, les Guinéens dans le creusage de galerie, les Burkinabè sont considérés comme ceux faisant le meilleur usage de produits chimiques pour l'amalgamation du minerai, tandis que les maquis (bars) sont principalement gérés par les Ivoiriens.

3. LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ORPAILLEURS ET ORPAILLEUSES

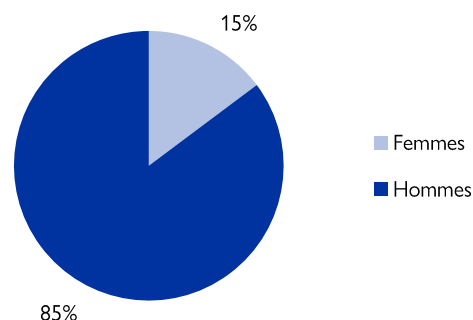
Sur la totalité des personnes interrogées, tous genres confondus, 50% sont âgés de 25 à 35 ans, et 21% sont âgés de 18 à 24 ans, ce qui indique que ces chercheurs et chercheuses d'or sont plutôt jeunes. De plus, 21% sont âgés de 36 à 45 ans, les personnes âgées de 46 à 60 ans ne représentent que 7% de l'échantillon et ceux de plus de 61 ans seulement 2%.



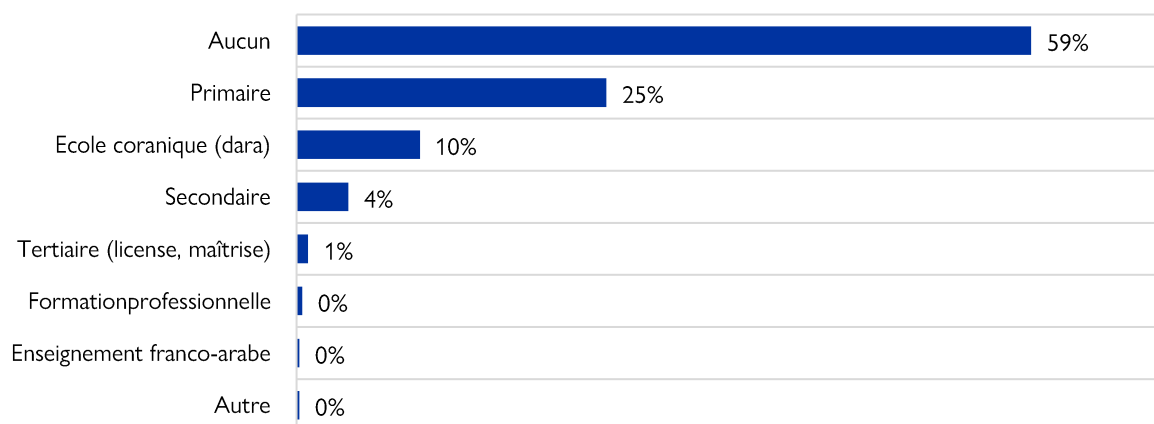
Graphique 3: Répartition des orpailleurs par tranche d'âge

Sur la totalité des orpailleurs interrogés, 15% d'entre eux sont des femmes, et 85% des hommes. Ce pourcentage de femmes n'est cependant pas représentatif de la proportion réelle de femmes présentes et travaillant sur les sites d'orpaillage. En effet, certaines d'entre elles n'ont pas souhaité participer aux entretiens. Leurs avis ont toutefois été recueillis dans des groupes de discussion, dont les résultats figurent dans la partie consacrée aux femmes sur les sites d'orpaillage (3.2).

Concernant le niveau d'éducation des orpailleurs ayant participé à l'étude, celui-ci est élémentaire, voire inexistant pour 59% d'entre eux. Les résultats indiquent également que 25% ont achevé un niveau scolaire, 10% ont suivi une éducation coranique et seulement 4% ont atteint le niveau secondaire. Ces données indiquent donc que le niveau de qualification requis pour travailler dans les sites d'orpaillage est peu élevé, ce qui rend cette activité accessible à de nombreuses personnes, notamment les jeunes souffrant du chômage et du manque d'opportunités professionnelles dans les zones rurales. Ce faible niveau d'éducation tend aussi à indiquer une perte de confiance et d'intérêt dans l'institution scolaire en général.



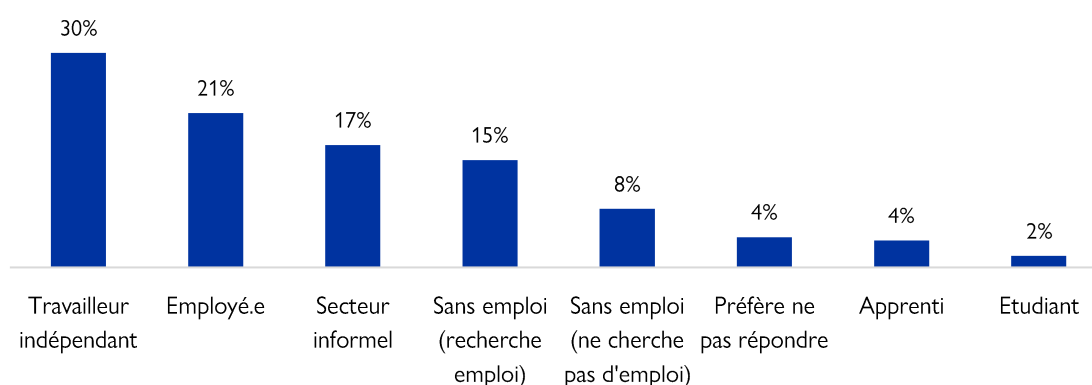
Graphique 4: Répartition des orpailleurs par genre



Graphique 5 : Répartition des orpailleurs par niveau d'éducation

Ces chiffres sont globalement alignés à la moyenne nationale, puisque d'après le recensement national de 2009, 65% de la population au Mali ne jouit d'aucun niveau d'instruction. De plus 14,4 % de la population au niveau national a atteint un niveau d'éducation primaire, les orpailleurs enquêtés dans le cadre de cette étude semblent donc légèrement au-dessus de la moyenne nationale concernant l'enseignement primaire⁴¹. Concernant l'enseignement secondaire, les orpailleurs interrogés enregistrent des niveaux d'éducation en dessous de la moyenne nationale puisqu'en 2009, le taux net de scolarisation (TNS) a atteint 19,5%, alors qu'il concerne seulement 4% des orpailleurs. Cependant, le milieu de résidence, c'est-à-dire le fait de résider en zone urbaine ou rurale, demeure un facteur important expliquant les écarts au niveau des taux d'alphabétisation et d'instruction au Mali, ce qui semble être reflété dans les résultats de l'étude où les orpailleurs habitent majoritairement au sein des zones rurales du pays. Finalement, l'enseignement coranique est davantage dispensé auprès des orpailleurs par rapport à la moyenne nationale, où ce taux atteint à peine les 1%⁴². Cette différence peut être expliquée par la présence de migrants internationaux dans notre échantillon.

Concernant le statut professionnel des orpailleurs avant de se rendre sur un site d'orpaillage, l'étude démontre que 30% d'entre eux étaient des travailleurs indépendants, tandis que 21% travaillaient comme employés. De plus, 17% travaillaient dans le secteur informel et 15% étaient à la recherche d'un emploi.

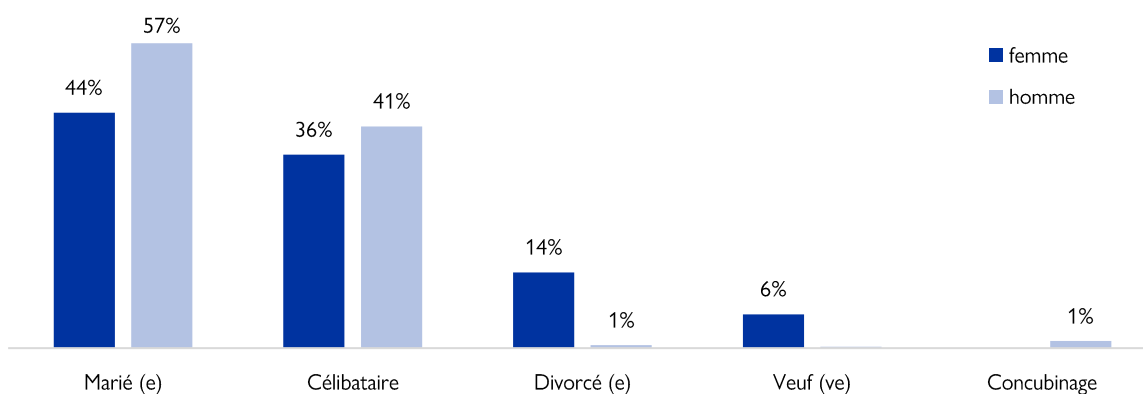


Graphique 6 : Statut professionnel avant la migration vers le site d'orpaillage

Concernant le statut matrimonial des orpailleurs, la majorité des orpailleurs sont mariés au moment de l'enquête, dont 44% de femmes et 57% d'hommes. Une proportion légèrement moindre est célibataire, soit 36% de femmes et 41% d'hommes. A noter que 14% de femmes se déclarent divorcées, contre seulement 1% d'hommes, et 6% de veuves, contre 0% de veuf.

⁴¹ Institut National de la Statistique - INSTAT, Bureau Central du Recensement - BCR, 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH). Résultats Définitifs, Tome 1 : Série Démographique, Bamako, Novembre 2011

⁴² Institut National de la Statistique - INSTAT, Bureau Central du Recensement - BCR, 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH). Résultats Définitifs, Tome 1 : Série Démographique, Bamako, Novembre 2011



Graphique 7 : Statut civil des orpailleurs en fonction du genre

- **Les orpailleurs sont majoritairement des travailleurs jeunes**, témoignant de la forte capacité d'absorption du secteur de l'or. Ils sont en effet 71% âgés de 18 à 35 ans, 21% sont âgés de 36 à 45 ans et 9% ont 46 ans et plus.
- Une caractéristique sociale importante du groupe d'orpailleurs et orpailleuses sélectionnés concerne le niveau d'éducation relativement bas, puisque **59% ont affirmé n'avoir bénéficié d'aucun type de formation**. L'orpaillage est donc un choix professionnel par excellence pour les populations les plus jeunes souffrant dans le même temps du manque d'opportunités économiques et professionnelles au sein de leurs régions d'origine, notamment au sein des régions rurales du pays ou des pays de la sous-région.
- **La majorité des orpailleurs et orpailleuses sont mariés**, dont 44% des femmes et 57% des hommes. De plus, 39% des hommes interrogés sont chefs de ménage sur le lieu d'origine contre 11% des femmes ayant participé à l'étude. La migration des orpailleurs est donc en partie ancrée au sein d'une stratégie familiale de diversification des ressources. Elle semble aussi indiquer une dégradation des conditions de vie des ménages au sein des régions d'origine.

II. PARCOURS ET DYNAMIQUES MIGRATOIRES VERS LES SITES D'ORPAILLAGE

Au sein des régions du sud du Mali, les mouvements de populations étaient habituellement dirigés vers la Côte d'Ivoire, d'autant plus que les populations de part et d'autre de la frontière séparant le Mali et la Côte d'Ivoire sont issues des mêmes ethnies. Cependant, depuis 2016, la population Malienne augmente, notamment parce que la Côte d'Ivoire n'admet pas les campements d'orpailleurs, de sorte que certains travaillent en Côte d'Ivoire durant la journée puis rentrent au Mali à la fin de leur journée de travail.

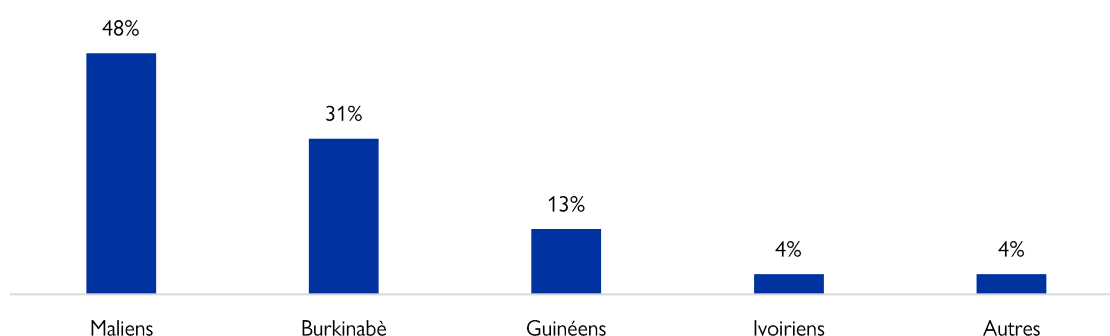
Les flux migratoires entraînent également un changement dans la composition de la population. Les communautés d'accueil se retrouvent en minorité et cette mutation démographique influence l'organisation de la vie quotidienne et les valeurs socialement véhiculées. L'or régit en effet tous les aspects de la vie, que ce soit du point de vue social,

politique et économique⁴³. L'augmentation importante de la population dans les régions de Kayes, et surtout de Sikasso, entraîne donc de nombreuses mutations au sein des villages aurifères, notamment aux niveaux social, démographique, politique, économique et environnemental⁴⁴.

1. LES ZONES AURIFÈRES DU SUD DU MALI AU CŒUR DE DYNAMIQUES MIGRATOIRES MULTIPLES

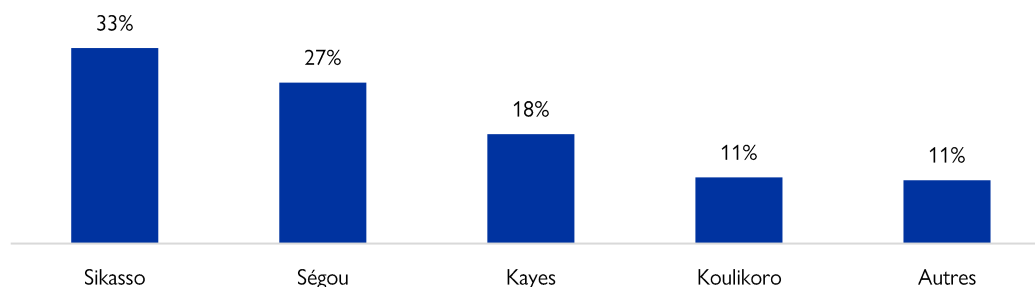
L'ORIGINE MIGRATOIRE DES ORPAILLEURS

Les résultats de l'enquête ont démontré que 48% des orpailleurs enquêtés sont des Maliens, tandis que 52% sont originaires de pays étrangers, dont principalement du Burkina Faso, à hauteur de 31%, de la Guinée avec 13% des orpailleurs enquêtés, et enfin de la Côte d'Ivoire avec 4% des personnes enquêtées.



Graphique 8 : Répartition des orpailleurs par nationalité

Sur les 48% de Maliens, il est intéressant de relever que la majorité d'entre eux est originaire des zones aurifères elles-mêmes. En effet, 33% sont originaires de la région minière de Sikasso, 27% de Ségou, 18% de Kayes et 11% de Koulikoro. Seulement 1% des personnes enquêtées sont originaires de Bamako, la capitale du pays. Cela semble suggérer que les sites aurifères maliens attirent en priorité des personnes et des ménages en provenance des zones rurales où l'activité minière joue déjà un rôle économique de premier plan. La forte proportion de migrants internationaux renforce aussi l'hypothèse d'une grande mobilité sous-régionale entre les différents sites d'orpaillage, puisque des ressortissants de pays voisins peuvent se trouver sur un site éloigné de leur pays d'origine, comme c'est le cas, par exemple, pour les migrants burkinabè ou encore les ressortissants ivoiriens.



Graphique 9 : Région d'origine des orpailleurs Maliens

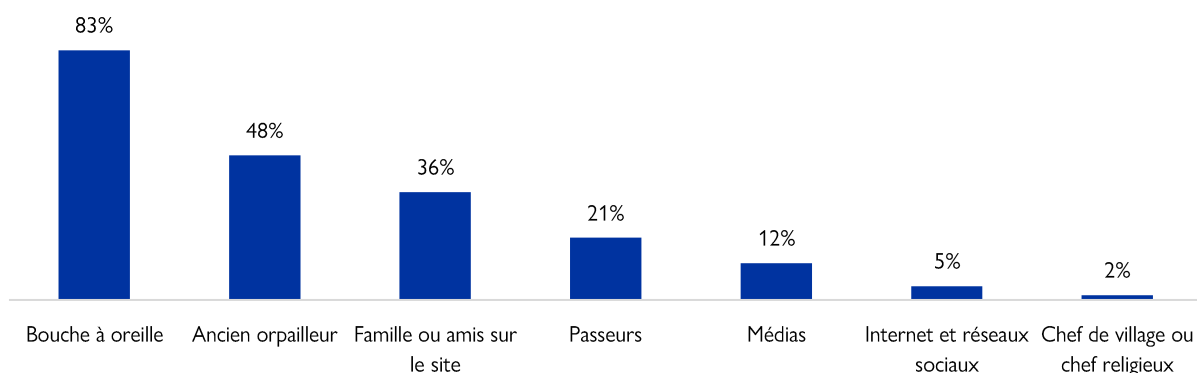
⁴³ CROS, Michèle et MEGRET, Quentin, « Les "craquants". Ethnographie d'une exhibition des billets de l'or en pays lobi burkinabè », dans *Revue internationale d'anthropologie culturelle et sociale*, n°5, 2017, p. 27-45.

⁴⁴ DOUCOURE, Bakary, « Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal ». *Afrique et développement*, Vol. XXXIX, No. 2, 2014, pp. 47 – 67

LA PRÉPARATION AU VOYAGE ET LES CONDITIONS DE LA MIGRATION VERS LES SITES

Comprendre comment circulent les informations sur les opportunités d'emploi existantes sur les sites aurifères permet de mettre en lumière les motivations des orpailleurs et de mieux appréhender ce qui détermine leurs projets migratoires en direction des sites miniers. Dans le cas des sites visités au Mali, comme l'illustre le graphique 10, 83% des orpailleurs interrogés indiquent avoir reçu des informations sur les activités aurifères à travers le bouche-à-oreille, 43% affirment que les informations leur sont parvenues de la part d'anciens orpailleurs et seulement 5% ont utilisé internet ou les réseaux sociaux pour s'informer.

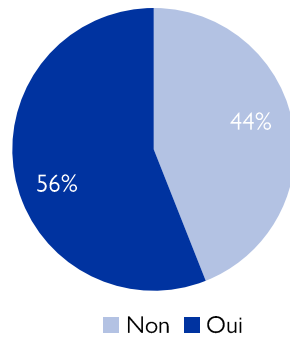
Près de 21% des orpailleurs indiquent que c'est un passeur qui leur a fourni des informations concernant l'activité et la productivité des sites aurifères. Ce chiffre, relativement élevé, nous invite à nous interroger davantage sur le rôle des réseaux de passeurs et facilitateurs de voyage dans la migration vers les sites d'or. Il semblerait que des réseaux de passeurs soient actifs au niveau de la sous-région et aideraient ainsi les migrants ouest-africains à rejoindre les zones minières, mais cette étude n'a pas permis de déterminer si ces réseaux fonctionnent uniquement autour des sites miniers ou s'ils sont liés aux routes migratoires en direction du Nord, notamment en direction de l'Afrique du Nord, puis de l'Europe.



Graphique 10 : Source d'information utilisée par les orpailleurs ⁴⁵

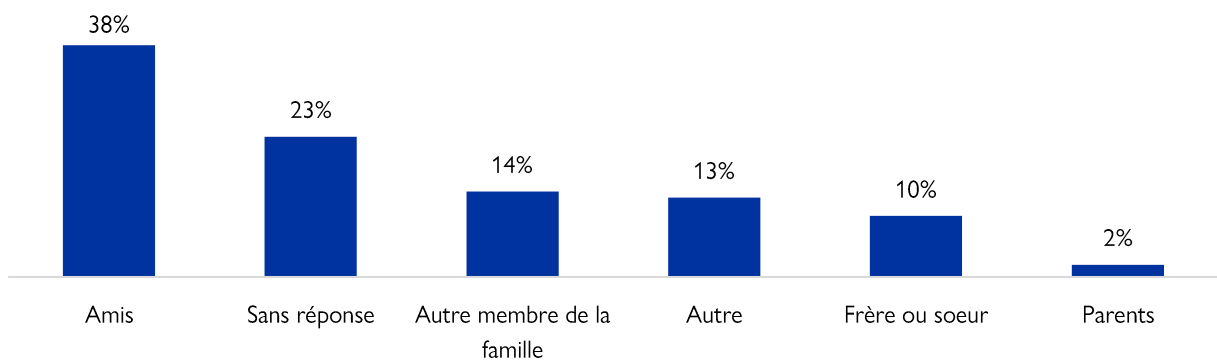
D'autre part, comme le présente le graphique 11, 56% des personnes interrogées indiquent qu'elles avaient un contact sur place avant même d'arriver sur le site de l'enquête. Ce contact aurait pu les informer sur les opportunités d'emploi, les conditions de travail ou encore sur le rendement des sites et les zones où se trouvent les meilleures opportunités.

⁴⁵ La question concernant le choix des sources d'informations utilisées est une question à choix multiples et les orpailleurs pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Pour cette raison, le total des réponses n'est pas égal à 100%.



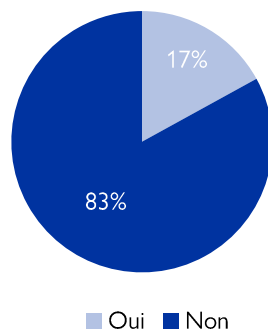
Graphique 11 : Aviez-vous une personne de contact sur le site à votre arrivée ?

Le type de relation que les orpailleurs entretiennent avec leur contact sur place pourrait aussi être un indicateur de fiabilité de l'information reçue, notamment au niveau des conditions de vie et de travail sur place avant d'arriver sur le site aurifère, et sur les opportunités existantes. Le graphique 12 indique que dans 38% des cas, la personne de contact sur place était un ami, et dans 14% des cas, c'était un membre de la famille élargie. A noter que 13% des personnes interrogées indiquent que la personne de contact n'était pas un proche, et 23% n'ont pas donné de réponse.



Graphique 12 : Type de lien avec la / les personnes de contact

Ainsi, 17% des personnes interrogées affirment avoir reçu une offre d'emploi avant d'arriver sur le site, tandis que 83% se sont rendues sur les sites de l'enquête sans avoir de sécurité de l'emploi mais en se basant plutôt sur des informations reçues par les canaux d'information décrits précédemment. Ce dernier chiffre indique donc que la majorité des orpailleurs sont motivés principalement par l'espoir d'un gain rapide. Ils n'ont aucune garantie tangible qu'ils trouveront un emploi un fois arrivés sur le site d'or. Leur connaissance préalable du fonctionnement des sites, et éventuellement des conditions d'emploi sur le lieu d'origine, pourraient expliquer cette prise de risque. Comme la plupart des orpailleurs maliens viennent eux-mêmes de régions minières, il est possible que ces derniers bénéficient déjà d'une bonne compréhension du fonctionnement des sociétés aurifères et soient conscients des conditions de travail existantes. La capacité d'absorption des sites miniers, grossissant au fur et à mesure des arrivées des migrants, constitue aussi une dynamique bien connue des futurs orpailleurs.



Graphique 13 : Aviez-vous une offre d'emploi préalable sur le site ?

L'ORPAILLAGE : ACTIVITÉ PERMANENTE OU TEMPORAIRE ?

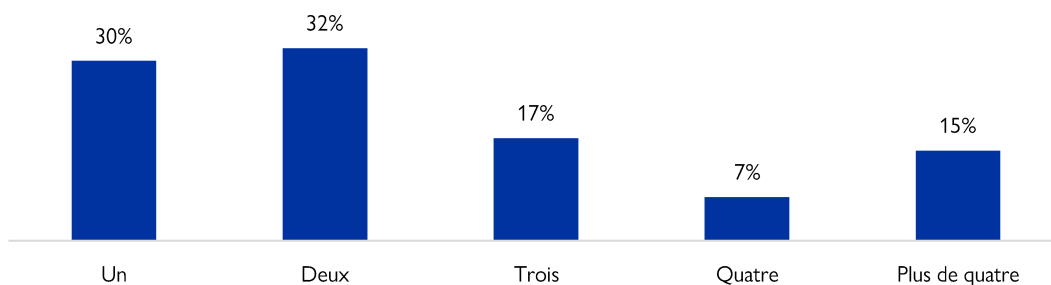
Au Mali, les orpailleurs se déplacent volontiers entre plusieurs sites au gré des opportunités et de la découverte de nouveaux filons d'or. Le graphique 14 indique ainsi que 32% des orpailleurs, soit le tiers d'entre eux, ont travaillé sur deux sites d'or différents au moment de la recherche, et 17% ont travaillé sur trois sites d'orpaillage distincts. Ceux n'ayant visité qu'un site d'or représentent la deuxième catégorie la plus représentée des orpailleurs interrogés (30%). Les données recueillies durant la recherche démontrent donc que les orpailleurs, la plupart du temps, ne se limitent pas à travailler sur un seul lieu d'extraction. Au contraire, ils font preuve de mobilité et d'adaptabilité en se déplaçant sur l'un ou l'autre des sites de la région, ce qui leur permet en effet d'optimiser leurs gains au maximum, et d'augmenter leurs chances d'avoir des revenus suffisants. Cette tendance est confirmée par les groupes de discussion réalisés sur les différents sites de l'enquête, où les témoignages des personnes interrogées confirment les chiffres exposés ici.

« Les orpailleurs sont très mobiles, ils se déplacent au gré des découvertes de nouveaux sites et opportunités. »

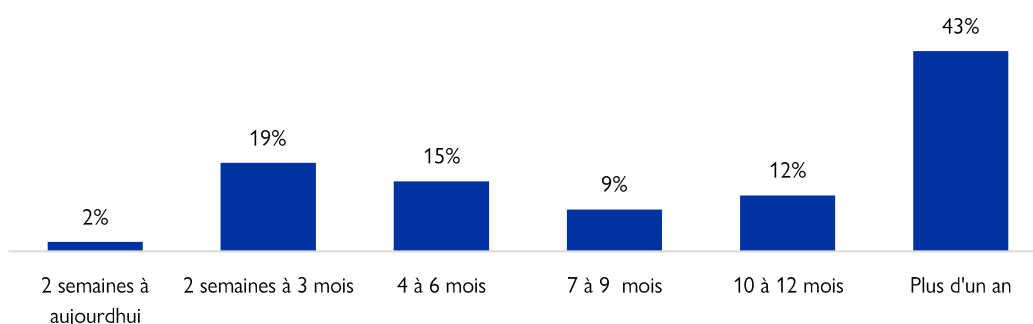
Groupe de discussion avec les Tombolomas, site de Brogoné, région de Kayes.

Le temps de travail passé sur le site au moment de l'étude est un autre indicateur de la mobilité des orpailleurs. Le graphique 15 démontre que 43% des personnes interrogées se trouvent sur le site de la recherche depuis plus d'un an. La durée passée sur le site pourrait ainsi indiquer que les sites sélectionnés par l'enquête ont un rendement satisfaisant pour les orpailleurs, ce qui incite ces derniers à s'investir davantage sur un lieu en particulier, y compris au niveau familial. Par conséquent, certains décident de s'installer durablement au sein du village d'accueil.

D'autre part, ils sont 19% à se trouver sur place depuis une période allant de deux semaines à trois mois, et 15% à s'y trouver depuis quatre à six mois. Pour cette proportion d'orpailleurs présents sur le site depuis une période de temps plus limitée, il est possible que les expériences peu fructueuses sur les sites miniers précédents les motivent à se déplacer à nouveau en quête de nouvelles opportunités.



Graphique 14 : Sur combien de sites d'orpaillage différents avez-vous travaillé ?



Graphique 15 : Temps de travail sur le site d'orpaillage actuel

Les groupes de discussion avec divers acteurs permettent de mettre en lumière un certain caractère saisonnier de l'activité aurifère, ce qui expliquerait cette grande mobilité des orpailleurs, notamment au niveau des sites miniers qui cessent leurs activités d'extraction durant la saison des pluies. Toutefois, même dans les sites d'or qui opèrent toute l'année, la rotation semble être permanente.

LES INTENTIONS DE MIGRATION

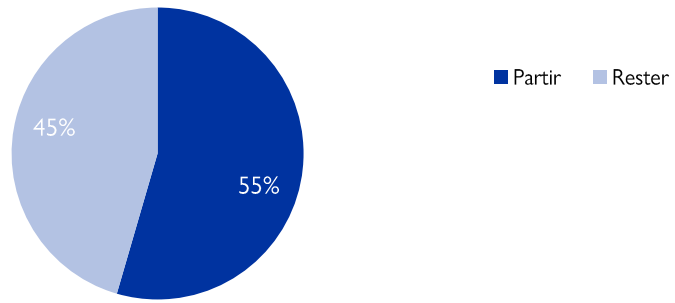
« L'activité d'orpaillage, c'est surtout pendant la saison sèche, en hivernage on arrête et on continue avec les travaux champêtres »

Groupe de discussion avec les communautés d'accueil, site de Solona, région de Sikasso.

« Les migrants saisonniers constituent le premier groupe de migrants, ensuite il s'agit de ceux migrant pour s'installer ».

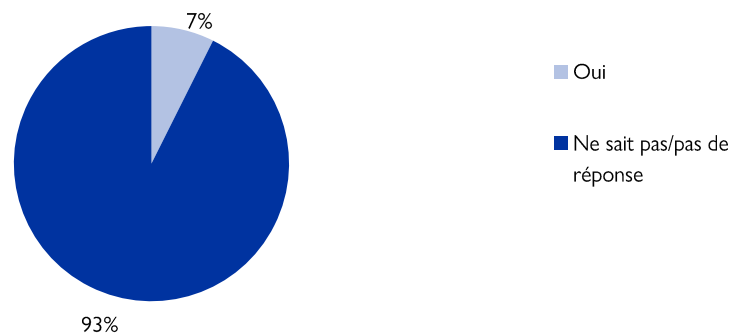
Groupe de discussion avec les autorités communautaires, site de Massiogo, région de Sikasso.

Les données récoltées jusqu'ici laissent entrevoir deux tendances principales parmi les dynamiques migratoires vers les sites d'orpaillage au sud du Mali. Certains orpailleurs et orpailleuses s'installent durablement sur les sites aurifères ou au sein des villages d'accueil, tandis que d'autres sont plus mobiles et réactifs face aux opportunités qui apparaissent sur l'un ou l'autre site, et semblent aussi répondre à une dynamique saisonnière qui correspondrait à la période basse de l'agriculture, à savoir la saison sèche. Le graphique 16 traduit les intentions de migration des orpailleurs et indique ainsi que 45% des personnes enquêtées déclarent vouloir rester sur le site minier au moment de l'enquête, tandis que 55% confirment vouloir quitter leur site d'aurifère actuel.



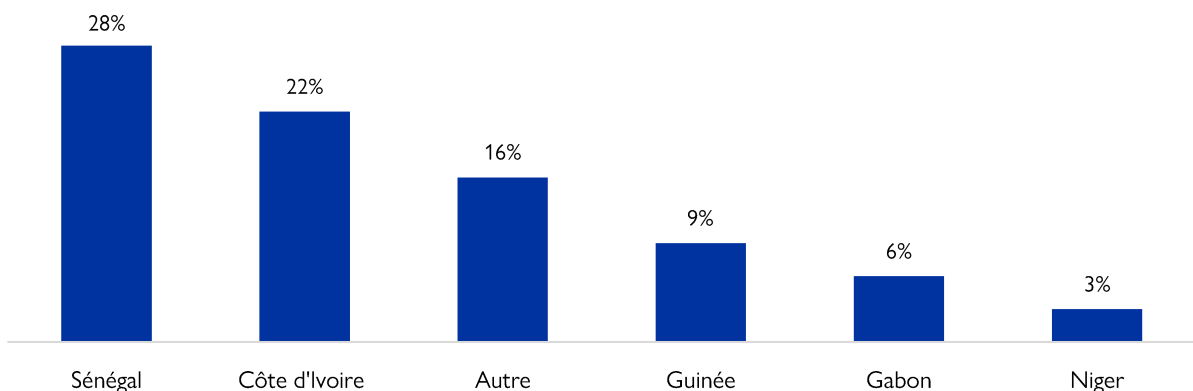
Graphique 16 : Intentions de migration des orpailleurs

Toutefois, en observant les intentions de ceux qui souhaitent rester plus longtemps sur les sites, le profil se divise entre ceux désirant s'installer de manière permanente (9%) et ceux souhaitant prolonger leur séjour que pour une saison supplémentaire (36%).



Graphique 17 : Est-ce que votre objectif est une migration internationale ?

Parmi le total des orpailleurs, seulement 7% ont répondu avoir un projet de migration à l'international contre 93% n'ayant pas de tels projets ou n'ayant pas de réponses clairement définies au moment de l'enquête. Le graphique 18 ci-dessous détaille les réponses des personnes ayant un projet de migration à l'international, et confirme donc **l'hypothèse d'une migration fortement régionale, puisque parmi le groupe d'orpailleurs ayant formulé l'objectif d'un projet migratoire hors du Mali, 84% souhaitent migrer au sein d'un pays d'Afrique de l'Ouest** ; 28% des personnes interrogées indiquent vouloir se rendre au Sénégal, 22% en Côte d'Ivoire, ou encore 9% en Guinée.



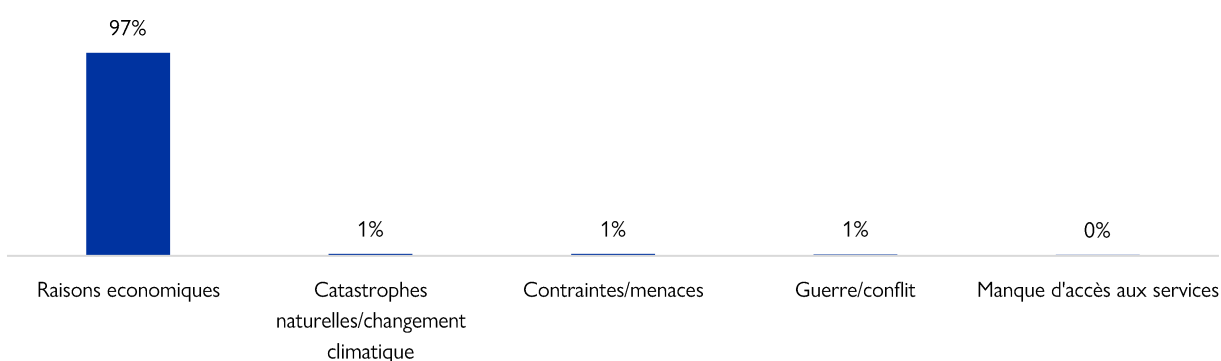
Graphique 18: Destination envisagée par les orpailleurs désirant réaliser une migration internationale

Enfin, seulement moins de 1 % du total des orpailleurs enquêtés ont affirmé vouloir réaliser un projet migratoire vers l'Europe ou les Etats-Unis, indiquant une nouvelle fois que **les sites d'orpaillage maliens ne semblent pas servir de zones de transit pour une migration irrégulière en direction de l'Europe mais constituent une zone de destination à part entière et répondent à des dynamiques migratoires distinctes.**

2. LA MULTIPLICITÉ DES FACTEURS DE MOBILITÉ DES ORPAILLEURS

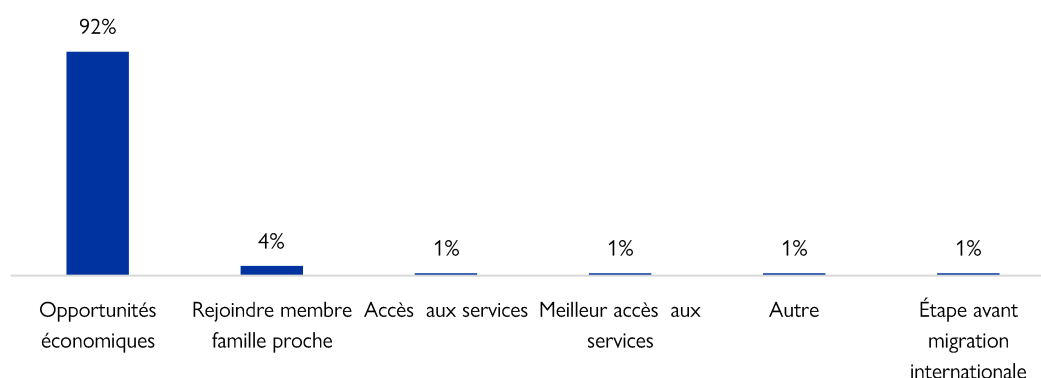
UNE MIGRATION ÉCONOMIQUE COMME ALTERNATIVE À L'AGRICULTURE

Les entretiens avec les migrants ont déterminé que 97% d'entre eux ont quitté leur lieu de résidence habituelle pour des motifs économiques. Seul un très faible pourcentage d'orpailleurs indique avoir migré pour des raisons environnementales ou climatiques, ou encore en raison de conflits.



Graphique 19 : Raisons de départ pour un site d'orpaillage

Le graphique 20 restitue les éléments essentiels expliquant l'attraction importante vers les sites d'orpaillage. Ainsi, 92% des orpailleurs indiquent que ce sont les opportunités de travail qui les ont attirés sur place. Seulement 4% indiquent être venus pour rejoindre un membre de leur famille, et 1% déclare qu'il ne s'agit que d'une étape avant un projet migratoire international, confirmant ainsi les résultats précédents sur le fait que les sites d'orpaillage maliens ne servent pas d'espaces de transit pour les migrants désireux de prendre une route migratoire internationale, notamment vers l'Europe.



Graphique 20 : Déterminants de la migration vers les sites d'orpaillage

D'autre part, en se penchant sur les domaines d'activité des orpailleurs avant d'arriver sur le site de la recherche, il s'avère que **44% d'entre eux ont travaillé dans le secteur de l'agriculture** avant d'arriver sur les sites

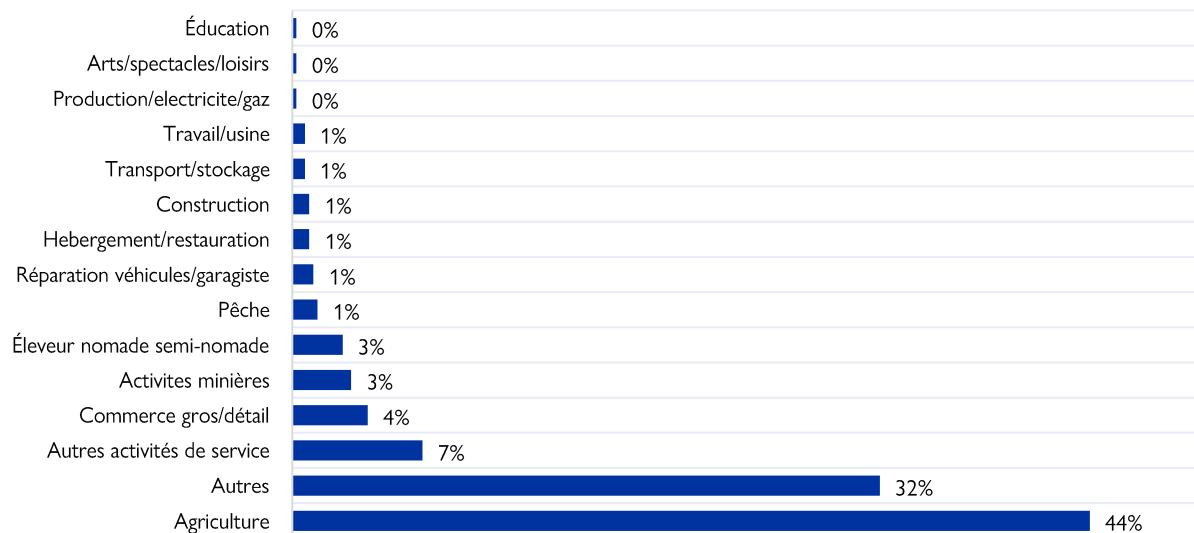
sélectionnés pour l'étude, ce qui représente près de la moitié des orpailleurs enquêtés. Ainsi, le manque d'opportunités de travail sur le lieu d'origine semble être un facteur clé dans la décision de s'investir dans un site d'orpaillage. Cette activité semble être la seule source de revenus alternative lorsque la saison sèche arrive et que les cultures sont impraticables, ce qui renforce l'hypothèse d'une migration saisonnière vers les sites d'orpaillage.

« La principale motivation pour venir sur les sites d'orpaillage, c'est l'envie de satisfaire ses besoins économiques et de pouvoir aider ses parents. C'est aussi un moyen de s'affirmer. C'est à la fois une question de responsabilité sociale et familiale. L'argent de l'orpaillage nous permet de pouvoir réagir face aux difficultés au sein de nos familles. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs, site de Sanougou, région de Kayes.

« La principale motivation pour nous c'est d'avoir de l'or pendant la saison sèche et de pouvoir retourner chez nous ensuite. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs, site de Badalabougou, région de Sikasso



Graphique 21 : Secteur d'activité avant la migration sur le site

LE « BOOM ÉCONOMIQUE » ET LES ACTIVITÉS CONNEXES À L'ORPAILLAGE

En dehors des travailleurs migrant pour travailler directement dans l'extraction ou le commerce de l'or, de nombreuses personnes sont aussi attirées par les régions aurifères pour l'opportunité de travailler dans le commerce et entreprendre des activités économiques dans des secteurs d'activité divers tels que les transports, l'alimentation, la restauration ou la vente de biens. En effet, avec un flux quasi-permanent de migrants entrant et sortant, et l'accroissement de la population dans les villages d'accueil, le développement d'activités économiques en tout genre a vu le jour, les commerçants tirent ainsi profit des potentialités de nouveaux marchés en plein essor.

« Après avoir reçu l'information que la productivité était bonne sur site, nous avons décidé de venir aussi. Sur place, nous n'avons eu aucune difficulté pour nous installer avec l'aide et l'accompagnement des Tombolomas. Notre activité rapporte bien. En plus, il arrive que nous participions comme financiers à certaines opérations d'orpaillage. »

Entretien avec les personnes exerçant des activités connexes, site de Kakadjan, région de Kayes.

Outre le commerce de biens divers, de nombreuses personnes viennent aussi offrir des services, comme le transport, les travaux domestiques ou encore des « services sexuels ». Tout comme pour les orpailleurs, les groupes de discussion avec ces autres acteurs des communautés aurifères ont mis à jour leur grande mobilité et leur capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles opportunités présentes sur les sites d'or. Au cas où les orpailleurs se déplacent, ces personnes actives au niveau des activités connexes doivent également être prêtes à les suivre afin d'assurer la stabilité de leurs revenus. En effet, lorsque les orpailleurs se déplacent sur un nouveau site, ces commerçants et autres acteurs d'activités connexes suivent le flux de personnes. Certains n'hésitent pas à traverser les frontières avec leur marchandise pour bénéficier des opportunités qui peuvent s'y trouver. Il existe donc un rapport de codépendance entre les travailleurs orpailleurs et la population commerçante autour des sites miniers, puisque chacune des populations dépend de l'autre pour ses revenus et le bon fonctionnement de ses activités respectives.

« Notre activité sur le site, c'est la vente de volaille, nous avons des partenaires en provenance de Kita. En Côte d'Ivoire j'exerce aussi la même activité ainsi que l'agriculture. Je fréquente d'autres sites d'orpaillage pour mes activités mais je ne me suis pas installé sur ces autres sites d'or. Cette activité nous permet de couvrir nos besoins et de financer nos activités agricoles. »

Entretien avec les personnes exerçant des activités connexes, site de Finkolo Dadian, région de Sikasso.

Tout comme l'activité des orpailleurs, celle des commerçants n'est vraisemblablement pas régulée, ceux-ci peuvent ainsi entreprendre leurs activités sans être dérangés, et ce même sur une longue période.

MYTHE DU « CHERCHEUR D'OR » ET RUÉE VERS L'OR

Finalement, les sites d'orpaillages jouissent d'une certaine réputation, au sein même des localités et régions minières mais également dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne les possibilités d'obtenir rapidement des gains importants grâce à la découverte d'un filon d'or. Cette idée conduit bon nombre de personnes à s'aventurer dans la recherche du métal précieux malgré les difficultés. Cet « *El Dorado* » ouest-africain constitue une des principales motivations de nombreux migrants, y compris de ceux traversant les frontières de manière irrégulière en provenance de plusieurs pays de la sous-région. Le « mythe » de la réussite sociale et du succès économique est fortement répandu, en particulier auprès des populations les plus jeunes, qui regardent les orpailleurs d'un œil admiratif⁴⁶. Dans un contexte national fortement touché par le chômage, les zones rurales peu

46 CROS, Michèle et MEGRET, Quentin, « Les "craquants". Ethnographie d'une exhibition des billets de l'or en pays lobi burkinabè », dans *Revue internationale d'anthropologie culturelle et sociale*, n°5, 2017, p. 27-45 ; Grätz, Tilo, « Les Frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale », dans *Autrepart*, No. 30, 2004, pp. 135-150.

connectées au reste du pays souffrent du manque d'opportunités et sont souvent laissées pour compte. Les jeunes cherchent à construire leur identité et à se redéfinir socialement en acquérant un certain statut économique et social, statut qui est perçu comme à portée de main grâce aux revenus promis de l'orpaillage. Pour les migrants, l'orpaillage semble donc offrir des opportunités potentielles similaires à celles d'une migration vers les villes ou à l'étranger en termes d'accès à des biens de consommation et d'amélioration des conditions de vie, sans pour autant entreprendre une migration définitive et hors du continent africain. Sans formation requise et facile d'accès, l'orpaillage est dans ce sens profondément « démocratique », et se présente donc comme un choix populaire par excellence.

- L'orpaillage est source de flux migratoires internes et intrarégionaux importants. D'après les résultats, près de la moitié des orpailleurs enquêtés sur les sites sélectionnés, soit 48%, viennent de différentes régions du Mali, et principalement des **régions de Kayes, Sikasso et Ségou. De plus, 52% des travailleurs orpailleurs sont des migrants ouest-africains**, dont 31% de Burkinabè, 13% de Guinéens et 4% d'Ivoiriens.
- La tendance migratoire des sites d'orpaillage maliens est, d'une part, saisonnière. **En effet, de nombreux migrants se rendent de manière saisonnière sur ces sites pendant la saison sèche, et leur activité se présente comme complémentaire aux activités agricoles.** D'autre part, de nombreux migrants décident de s'installer durablement sur place une fois arrivés. Ces deux dynamiques principales indiquent deux profils et catégories d'orpailleurs.
- Seulement 7% des personnes enquêtées ont affirmé avoir un projet de migration internationale et moins de 1% du total des orpailleurs ont l'intention de migrer vers l'Europe ou les États-Unis, montrant que dans le cadre des sites d'orpaillage sélectionnés pour l'étude, il est difficile de parler de zones de transit en vue d'une migration internationale vers l'Europe.
- Les motifs qui poussent les migrants à quitter leur lieu de résidence habituelle sont **principalement économiques (98%)**, tandis que ce qui attire ces migrants vers les sites d'orpaillage sont justement les opportunités qu'ils offrent en termes de revenus rapides.
- Grâce à leur activité, **49% des orpailleurs enquêtés peuvent envoyer de l'argent à leur famille** sur une fréquence mensuelle, ce qui indique que leurs revenus sont suffisants pour pouvoir effectuer cette opération et couvrir en même temps leurs besoins sur le site. Ceci tend à indiquer que l'orpaillage contribue dans une certaine mesure **au développement des communautés d'origine des migrants.**
- Les personnes exerçant des activités connexes multiples autour des sites aurifères **sont tout aussi mobiles et flexibles et s'adaptent rapidement** aux nouvelles opportunités présentées sur les sites aurifères. Tout comme les orpailleurs, elles se déplacent sur différents sites, y compris au-delà des frontières maliennes.

III. LES MIGRATIONS VERS LES SITES D'ORPAILLAGE ET LE BOULEVERSEMENT DES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

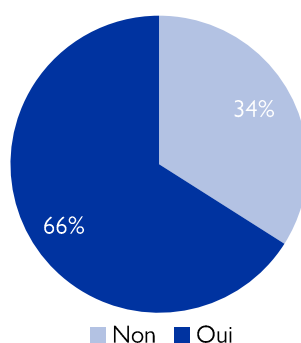
Les entretiens qualitatifs ainsi que les groupes de discussion avec divers acteurs sur les sites aurifères ont montré que l'orpaillage se présente comme une activité dont les revenus sont destinés à subvenir aux besoins des orpailleurs et de leur famille. Migrer vers l'Europe ne fait pas partie des projets de migration des orpailleurs rencontrés dans le cadre de l'étude et l'espoir d'un gain rapide dans un site minier plus facilement accessible qu'un pays européen motive fortement les dynamiques migratoires des populations locales. Les migrations de l'or agissent comme alternatives aux migrations vers les centres urbains. Dans ce contexte, et au vu de l'importante capacité d'attraction des sites aurifères, pouvoir mesurer l'impact de cette activité pour les orpailleurs et les communautés d'accueil est important.

1. LES IMPACTS POSITIFS À MOYEN TERME : L'OR COMME « OUTIL DE DÉVELOPPEMENT »

L'AUGMENTATION DES REVENUS

Lorsque le chef de trou a couvert ses dépenses, il procède à la distribution des bénéfices extraits au niveau du trou, généralement sous forme de sacs de gravats que chaque orpailleur ira ensuite laver pour déterminer la quantité d'or qui s'y trouve. La quantité de gravats revenant à chacun est déterminée au moment de l'embauche, et dépend en général de la fonction remplie par les membres de l'équipe.

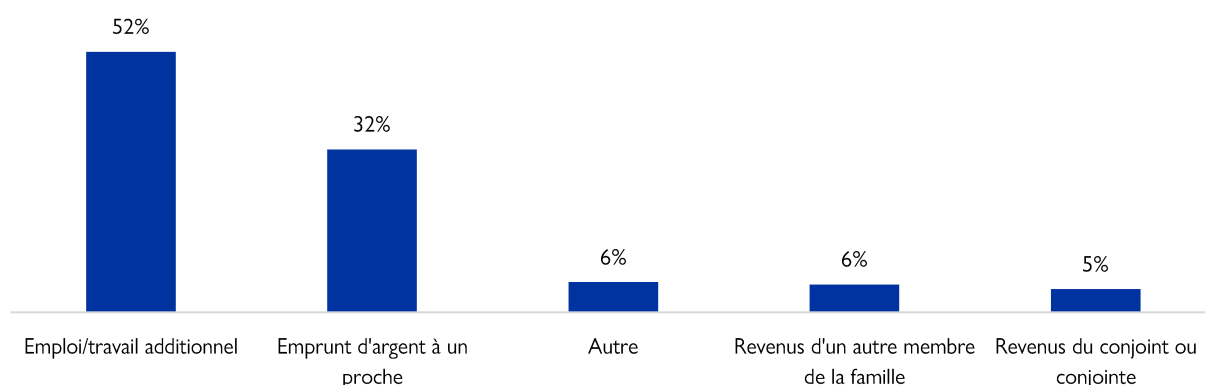
Malgré les conditions de travail difficiles et la concurrence, les orpailleurs indiquent à hauteur de 66% que l'orpaillage leur a permis d'améliorer leurs revenus et les conditions de vie de leurs familles. Lors d'un entretien avec les autorités communautaires de Massiogo, dans la région de Sikasso, les travailleurs ont ainsi déclaré que l'orpaillage a permis de réduire le taux d'émigration des jeunes du fait de l'amélioration des conditions de vie sur place.



Graphique 22 : Amélioration des conditions de vie

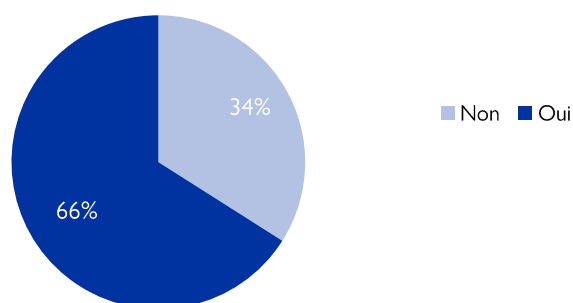
Cependant, ils sont encore 34% à déclarer que leurs conditions de vie ne se sont pas améliorées, et plus de la moitié de ces derniers sont contraints de compléter leurs revenus avec un second emploi sur le site d'orpaillage, tandis que 32% doivent emprunter de l'argent pour couvrir leurs frais. Ces résultats permettent ainsi de nuancer le mythe du « riche chercheur d'or » décrit précédemment, et montre que quelques temps après leur arrivée sur le site, une part importante des orpailleurs peine à répondre à l'ensemble de leurs besoins. Aux responsabilités familiales dans

les communautés d'origine s'ajoutent également les prix élevés des biens de première nécessité au sein des zones minières, qui augmentent notamment à cause du prix du transport lié à l'éloignement géographique de certaines zones des centres urbains⁴⁷.



Graphique 23 : Types de revenus supplémentaires

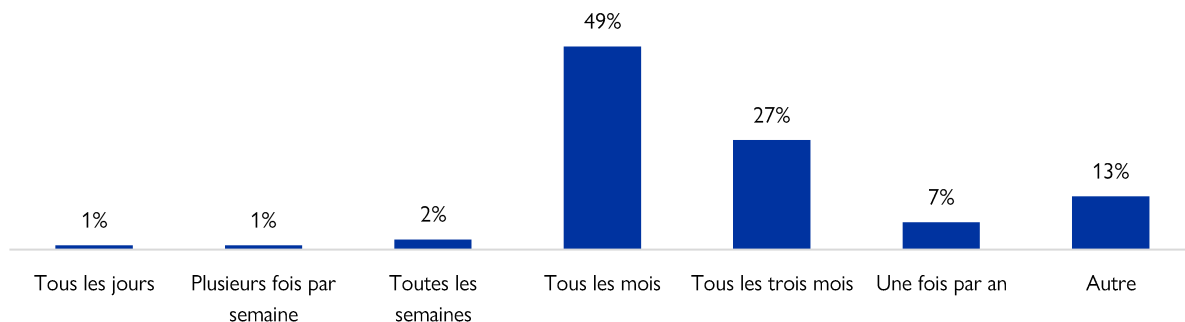
Pour ceux ayant un revenu suffisant, une partie des dépenses est consacrée aux besoins de la famille des orpailleurs à travers les envois d'argent effectués. Ils sont en effet 66% à être en mesure d'envoyer régulièrement de l'argent à leur famille, comme l'illustre le graphique 24 ci-dessous.



Graphique 24 : Envoi d'argent à la famille sur le lieu d'origine

La plupart des orpailleurs qui réalisent cette transaction, soit 49% d'entre eux, le font tous les mois et 27% tous les 3 mois. Ils ne sont que 4% à réaliser un envoi au minimum une fois par semaine. Cette fréquence d'envoi à la famille peut être un indicateur de la stabilité du salaire des travailleurs orpailleurs sur les sites aurifères maliens. En effet, l'envoi mensuel pourrait indiquer que la somme gagnée suffit aux besoins immédiats de la famille jusqu'au prochain envoi, mais aussi pour couvrir les frais de celui qui réalise la transaction. Cela tendrait surtout à indiquer que les revenus des orpailleurs sont suffisamment stables pour fournir une aide régulière à leurs familles d'origine.

⁴⁷ Les équipes de recherche de l'OIM ont remarqué que le prix du sachet d'eau sur un site d'or (200 FCFA) est généralement deux fois plus élevé que ce qui peut être trouvé dans les localités alentours.



Graphique 25 : Fréquence des envois d'argent

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES LOCALES

L'activité d'orpaillage fait intervenir beaucoup d'autres activités connexes gravitant autour des sites d'extraction, des villages d'accueil et des *niafas*. Il s'agit notamment des vendeurs, d'artisans, de forgerons, de mécaniciens, de restaurateurs ou encore de transporteurs.

Pour les communautés d'accueil, l'orpaillage représente aussi une opportunité d'améliorer certaines infrastructures locales, notamment l'accès à l'eau et le transport, comme l'ont révélé les groupes de discussion sur les sites visités. Les enquêteurs ont également constaté la multiplication des habitations en béton, tandis que les cases réalisées avec les matières premières locales et traditionnelles tendent à se raréfier.

« Les cases rondes ont tendance à disparaître au profit des maisons en tôles ou en dur. À travers le contact avec d'autres populations (migrants), les populations hôtes ont pris conscience de certains défis et changent de mentalités ».

Entretien avec le maire de la commune de Kéniéba, région de Kayes.

L'INTÉGRATION DES ORPAILLEURS MIGRANTS AU SEIN DES VILLAGES D'ACCUEIL

« Certains orpailleurs venus pour l'orpaillage se sont installés dans le village et sont devenus des nôtres, ils ont développé des liens sociaux avec le mariage. Aujourd'hui, certains sont devenus des élus communaux. »

Groupe de discussion avec les autorités communales, site de Sanougou, région de Kayes.

Les migrants semblent bien acceptés par les communautés d'accueil. Un grand nombre d'entre eux loge d'ailleurs au sein des familles locales. Certains ont même acquis le statut de *Tombolomas*, d'après un entretien avec ceux-ci dans le site de Brogoné, dans la région de Kayes. Les mariages entre locaux et migrants ont également permis une bonne entente.

D'autre part, des initiatives de solidarité et d'entraide se sont développées dans ce village, avec la caisse des *Tombolomas*. En cas de chocs, d'incidents, d'accidents, de maladies ou de décès, le migrant reste d'abord à la charge

du ménage qui l'accueille et de toute la communauté d'accueil ensuite. Ces cas de prise en charge sont financés avec la contribution volontaire des orpailleurs sur le site et la caisse du village.

L'arrivée de migrants de différentes origines a également permis d'apporter certaines innovations dans les méthodes de travail, ainsi que l'apparition d'outils plus performants comme la « poulie mossi »⁴⁸, qui améliore la performance dans le travail de remontée des gravats. Certains migrants ont des bonnes connaissances dans le traitement du minerai pour obtenir une grande concentration de l'or, même si cela implique l'usage de produits chimiques toxiques.

Ces différents éléments montrent que les villages d'accueil ont su absorber une population nouvelle, provenant d'ethnies et de groupes linguistiques divers et s'adapter à des codes culturels différents.

« Des améliorations substantielles sont perceptibles dans la vie des ménages avec l'amélioration de l'habitation, la qualité de l'alimentation, les moyens de déplacement. Au plan communautaire, cela se traduit par certaines infrastructures, comme les centres de jeunes, les centres de soins de santé, des forages pour la distribution d'eau potable aux populations. »

Entretien avec les habitantes de la communauté d'accueil, site de Badalabougou, région de Sikasso.

« Tout le bonheur du village vient de l'orpaillage, nous n'avons pas de problèmes avec les variations du prix du coton. Il y a eu des infrastructures, des mosquées, des écoles, des châteaux d'eau, et beaucoup d'acquisitions au plan individuel en termes de transports et moyens de déplacement. »

Entretien avec une autorité communautaire autour du site de Sanougou, région de Kayes.

2. L'OR, INSTRUMENT DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ?

L'orpaillage dans ces régions du sud du Mali est une activité traditionnellement pratiquée par les femmes durant la saison sèche. Cependant, comme en témoigne le présent rapport, avec l'afflux de migrants et la multiplication des sites aurifères, cette pratique a fortement évolué et est à présent exercée majoritairement par des hommes et ce durant toute l'année. De nombreuses femmes continuent à exercer l'orpaillage, mais elles sont exclues de certaines activités, telles que le creusage des puits, la coupe du bois et la mise en place des plafonds dans les galeries. Les activités qui leur sont réservées sont la remontée des gravats et leur transport vers le lieu de concassage. Certaines femmes peuvent être propriétaires de trou.

LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES DE L'ORPAILLAGE

La limitation au niveau des tâches réservées aux femmes conditionne leurs revenus, puisque ces derniers dépendent précisément de la fonction assumée sur le site. Si certaines femmes peuvent être propriétaires de trou, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre elles. Parmi tous les orpailleurs interrogés, seulement 13% des femmes sont propriétaires de trous, contre 88% d'hommes.

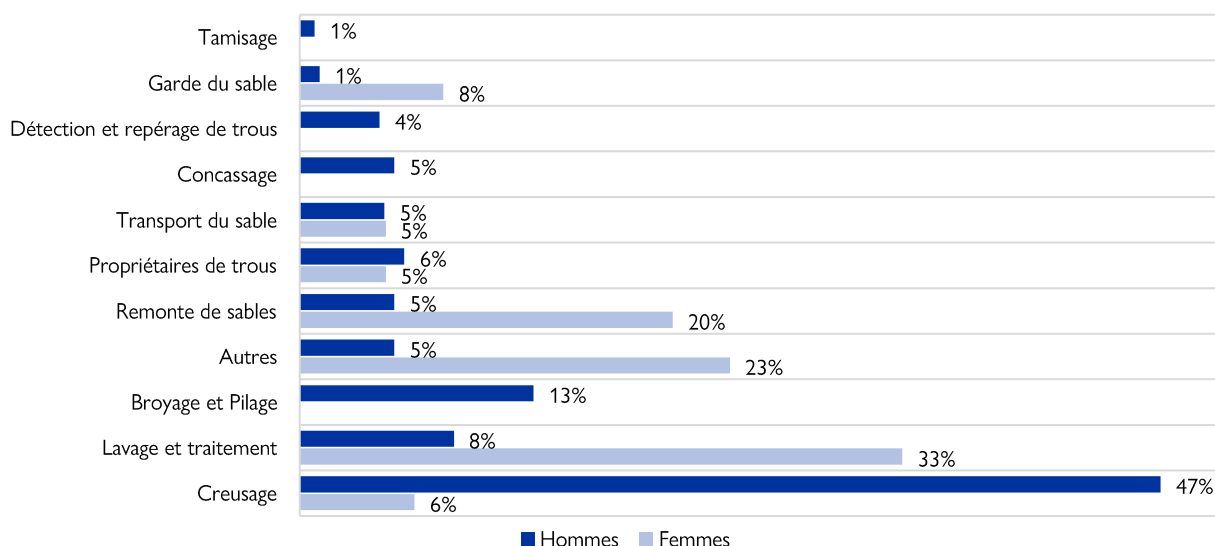
⁴⁸ En référence aux populations Mossi du Plateau Central du Burkina Faso, à l'origine de ces méthodes d'extraction.

« Les revenus sont utilisés pour les constructions, l'achat d'animaux, des équipements comme des télévisions, des panneaux solaires. On soutient la famille et nos maris pour certains de leurs projets. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Sinseko, région de Kayes.

« Grâce à ce travail, pour ce qui est de l'alimentation, il y a eu beaucoup d'amélioration. La famille mange bien car nous contribuons beaucoup aux dépenses du foyer, même si le mari ne donne pas d'argent pour les aliments. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Tiemba, région de Sikasso.



Graphique 26: Activité exercée sur le site d'orpaillage selon le genre

Dans ce contexte, les bénéfices tirés de l'orpaillage sont plus mitigés. Malgré les difficultés, certaines affirment pouvoir tout de même améliorer leurs conditions de vie, en particulier en ce qui concerne le statut de la femme au sein des familles. En effet, leurs contributions aux dépenses familiales ont conduit à revaloriser la femme et à l'inclure dans le processus décisionnel familial.

LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES SUR LES SITES

Cependant, certaines femmes affirment rencontrer encore des difficultés en termes économiques, ce qui les conduit à cumuler deux activités. Elles font également état de l'impact sur leur santé de l'exercice de cette activité.

Certaines femmes déclarent aussi subir des discriminations, notamment les plus âgées qui se voient exclues des équipes de travail à travers la mise en œuvre de stratégies pour les mettre à l'écart, comme la surcharge de sacs.

« En tant que femmes de ménage et orpailleuses, nous sommes obligées de partager notre temps entre ces deux occupations. Nous n'avons pas d'autre alternative que l'orpaillage, contrairement aux hommes qui ont d'autres opportunités économiques. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Sinseko, région de Kayes.

« Nous avons mal aux doigts du fait de tirer sur la corde, ainsi qu'au dos et à la poitrine, et souffrons souvent de démangeaisons. Nos règles sont perturbées avec ce travail. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Tiemba, région de Sikasso.

LES FEMMES DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

Finalement, l'impact pour les femmes des communautés d'accueil est aussi mitigé. Elles indiquent que le fait d'avoir des migrants logés au sein des villages, dans des familles d'accueil, transforme les habitudes de la communauté. De plus, les cas d'abus sexuels sur les femmes et les jeunes filles sont fréquents.

« Ceux (les orpailleurs) qui habitent avec les populations détournent les filles et les femmes du village. »

Groupe de discussion avec les femmes des communautés hôtes, site de Sinseko, région de Kayes.

D'autre part, l'arrivée massive des orpailleurs conduit aussi à une détérioration de l'environnement, ce qui a un impact direct sur les femmes puisque ce sont justement elles qui réalisent traditionnellement les activités liées à l'agriculture vivrière. La détérioration des champs liée à l'orpaillage affecte donc les femmes qui ne peuvent plus cultiver leurs champs, augmentant ainsi leur vulnérabilité du fait qu'elles sont alors contraintes à chercher une alternative pour nourrir leur famille. La seule alternative et opportunité d'économique s'offrant à elles est donc l'orpaillage.

« L'arrivée des migrants a apporté des modifications dans la vie de la communauté. Ils font trop de dégâts, les petits lopins de terre qu'on exploitait jadis sont envahis par les activités d'orpaillage, à cela s'ajoute la cherté de la vie. En effet, le prix des biens de première nécessité a augmenté considérablement. »

Groupe de discussion avec les femmes des communautés hôtes, site de Sinseko, région de Kayes.

L'orpaillage peut conduire dans certains cas à une plus grande vulnérabilité des femmes, qui ne jouissent pas des mêmes bénéfices tirés de l'orpaillage que les hommes. Les faibles revenus ne suffisent pas à améliorer durablement leurs conditions de vie, alors que cette activité détériore l'environnement et rend l'une des seules activités alternatives (l'agriculture vivrière) impraticable.

3. LES IMPACTS NÉGATIFS DE LA RUÉE VERS L'OR AU SUD DU MALI

L'IMPACT SOCIAL DE L'INTENSIFICATION DE L'EXTRACTION AURIFÈRE

« Notre famille pensait gagner quelque chose avec notre déplacement ici, mais cela n'a pas été le cas. Vu les conditions difficiles, les enfants ont abandonné l'école pour venir travailler avec nous sur le site. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Dadian, région de Sikasso.

Les arrivées successives de migrants dans des hameaux de campagne ont des conséquences sans précédent au sein des communautés d'accueil. Outre les violences basées sur le genre dénoncées par certaines femmes ayant participé aux groupes de discussion, l'un des impacts les plus préoccupant est l'abandon scolaire des enfants, qui désertent petit à petit les bancs de l'école pour se consacrer à la recherche de l'or.

« Nous vivons une situation de vie très difficile car selon ce que nous avons entendu, nous ne croyions pas que c'était si difficile d'avoir de l'or. Nous avons des problèmes de santé liés à ce travail, comme les maux de dos ou de poitrine, liés au fait de porter les enfants sur le dos et de tirer la corde. Certaines femmes ont aussi eu le paludisme. »

« Nous n'avons pas bénéficié de l'amélioration souhaitée. Nous vivons toujours au jour le jour, dans la misère. Même pour les enfants qui sont nés ici, c'est très difficile de trouver un acte de naissance pour eux car c'est payant. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Dadian, région de Sikasso.

D'autre part, les habitants des communautés d'accueil affirment que la délinquance a augmenté depuis l'arrivée massive des orpailleurs. Les vols sont fréquents, et les femmes sont les premières victimes des violences basées sur le genre. L'ONG Right to Play, lors d'un entretien⁴⁹, a dénoncé cet état de fait. Les autorités locales constatent par ailleurs l'arrivée et l'augmentation de la consommation de stupéfiants au sein des sites d'orpaillage.

« Les cas de violences basées sur le genre sont récurrents sur les sites d'orpaillage. On entend parler de nombreux cas de viols, parfois de viols collectifs. »

Entretien avec un membre de l'ONG Right to Play, site de Yanfolia, région de Sikasso.

LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

La pratique intensive de l'orpaillage a des conséquences majeures sur l'environnement. En effet, le creusage désordonné des trous détruit durablement les terres cultivables. D'autre part, cela a également un effet sur les éleveurs, puisque les animaux tombent dans ces trous lorsque les sites sont laissés à l'abandon. L'utilisation de produits chimiques nocifs, tels que le mercure ou le cyanure, conduit à une pollution sévère des sols, des eaux de surface et des nappes phréatiques. La coupe massive d'arbres réquisitionnés pour stabiliser les galeries est également

⁴⁹ Entretien de l'OIM réalisé avec un membre de la représentation locale de l'ONG Right to Play à Yanfolila, région de Sikasso.

à l'origine de l'érosion des sols et de la montée des températures dans des régions déjà affectées par des chaleurs particulièrement intenses.

« Les animaux tombent dans les trous, on observe directement les effets du changement climatique du fait de couper les arbres de manière intensive. »

Entretien avec les femmes des communautés hôtes, site de Solona, région de Sikasso.

L'ORPAILLAGE COMME SOURCE DE CONFLITS ?

Malgré de bonnes relations dans l'ensemble, les conflits existent entre les orpailleurs et les communautés hôtes, principalement en raison du nombre important d'orpailleurs qui s'installent dans ces petites communautés rurales. En effet, leur présence exerce une pression sur les ressources, telles que l'eau et la nourriture, et l'activité d'orpillage intensifie cette pression avec l'impact environnemental et la contamination des sols et des eaux.

Lors des entretiens, les habitants des communautés hôtes ont souvent noté que les activités d'orpillage s'accompagnent de vols d'animaux, de violences, de la prostitution et du vol des récoltes. Face à ces enjeux, les *Tombolomas* sont chargés de régler les conflits sur les sites. Cependant, dans certains cas, les habitants des communautés hôtes n'attendent pas les décisions des autorités coutumières et passent à l'action d'elles-mêmes, ce qui peut laisser place à certaines dérives.

« En 2017, des bars ont été saccagés par les communautés locales. Pour éviter des conflits entre communautés, beaucoup d'activités d'information et de sensibilisation sont conduites dans les villages. »

Entretien avec le maire de Sadiola, région de Kayes.

Cette justice communautaire réalisée par les communautés d'accueil pourrait être le symptôme du manque de confiance, voire de la méfiance des villageois envers les institutions de justice et les pouvoirs publics classiques. En effet, il existe aussi des conflits avec les autorités, en particulier les gendarmes. D'après les témoignages recueillis, ces représentants des forces de l'ordre sont fréquemment auteurs d'abus d'autorité, en particulier vis-à-vis des étrangers.

« La difficulté que connaissent les migrants se trouve surtout au niveau des postes de contrôle et de sécurité. Ils subissent en effet le racket de la part des gendarmes. Cela ne se déroule pas seulement à la frontière, mais à l'intérieur même des sites miniers entre Kayes et Sadiola. A ces niveaux, on a l'impression qu'il existe une discrimination à l'encontre des Burkinabè. Beaucoup sont obligés de partir sans leurs pièces d'identité ou encore voient leur transport partir et les laisser sur place parce qu'ils ne peuvent pas payer la somme demandée, très souvent indûment. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs, site de Djougoulou, région de Kayes.

« L'activité d'orpillage a produit plus d'inconvénients que d'avantages, à commencer par la destruction de l'environnement, la pollution, la contamination des eaux de surface et du sous-sol. Tout cela oblige à imposer un minimum d'ordre et d'organisation dans ce secteur. »

Entretien avec le maire de la commune de Kéniéba, région de Kayes.

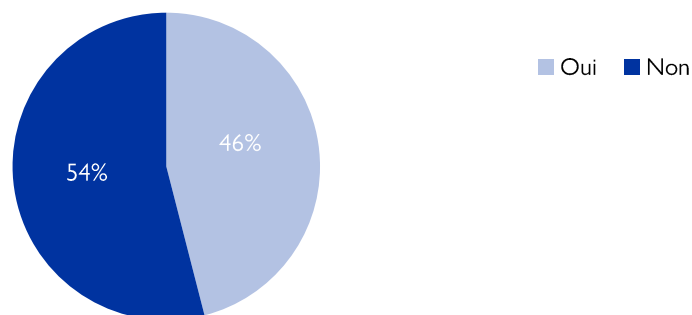
LES CONTRAINTES ET DÉFIS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'ORPAILLAGE

« Nous nous soignons traditionnellement ou bien à travers la pharmacie, parce que nous n'avons pas d'argent pour bénéficier d'un traitement au centre de santé. »

« Non, il n'y a pas eu d'amélioration de nos conditions de vie. Au contraire, c'est même pire, avant on n'avait pas de maladies comme le paludisme, ou encore les douleurs musculaires et les migraines. »

Groupe de discussion avec les orpailleuses, site de Dadian, région de Sikasso.

Les défis majeurs liés à l'activité de l'orpaillage concernent l'insécurité sur les sites, l'accès aux ressources hydrauliques et alimentaires, ainsi que les services de base tels que l'accès aux soins. Ils sont en effet environ un quart des orpailleurs interrogés à déclarer avoir été victimes d'accidents au travail. De même, 46% des orpailleurs souffrent de problèmes de santé depuis qu'ils sont arrivés sur les sites miniers sélectionnés pour la recherche, comme l'indique le graphique 27 ci-dessus. Cependant, les coûts liés aux soins sont importants et ils sont nombreux à y renoncer faute de pouvoir payer les sommes demandées, ou en raison de la distance et du coût du transport. Les personnes se tournent donc vers la médecine traditionnelle, moins coûteuse.



Graphique 27 : Souffrez-vous de problèmes de santé sur le site ?

« Le danger est partout dans l'environnement du site : les trous béants restent ouverts dans le sol, les accidents, les risques d'éboulement de sols, l'asphyxie des mineurs par le CO2 dans les trous. Des personnes sous l'emprise de stupéfiants se livrent à des travaux dépassant leurs capacités physiques ou encore consomment de produits pour retenir les urines »

Journée de réflexion avec les autorités locales et responsables de sites à Kéniéba, région de Kayes.

« Il arrive assez souvent des accidents avec des morts d'hommes et des blessures graves. »

Groupe de discussion avec les Tombolomas, site de Brogoné, région de Kayes.

4. L'OR À TOUT PRIX : LES RISQUES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET LES LIMITES DES SYSTÈMES DE PROTECTION

LES ORPAILLEURS VICTIMES DE LA FAIBLESSE DES STRUCTURES DE PROTECTION

D'après certains maires interrogés, notamment dans les communes de Sadiola et de Kéniéba, dans la région de Kayes, l'orpaillage ne représenterait que des inconvénients. Cette différence d'appréciation entre les orpailleurs, pour qui cette activité constitue une réelle opportunité économique, et les autorités publiques, est révélatrice d'une absence de contrôle, de communication et de planification dans la rétribution des produits de l'activité d'orpaillage et dans les initiatives et les actions de développement local. C'est également un manque à gagner pour l'État. Avec une meilleure présence dans ces régions éloignées des centres urbains, une gestion plus stricte des ressources extraites et de la circulation du minerai à la sortie du site d'orpaillage, les revenus issus de cette activité pourraient être réinvestis dans ces régions rurales.

« Présentement, c'est comme un site illégal en activité sur l'initiative d'un seul individu. Ainsi c'est une personne qui s'arroge tous les droits générés par le site. La mairie ne perçoit pas de revenus sur les activités d'orpaillage. »

Entretien avec les autorités locales de Misseni, région de Kayes.

Un autre secteur délaissé est celui de l'éducation. Certains orpailleurs interrogés déclarent en effet que le manque de volonté politique est responsable de l'abandon scolaire des jeunes, plutôt que le développement des sites d'orpaillage artisanal, déclarations qui sont d'ailleurs corroborées par un rapport de l'organisation Human Rights Watch sur le travail des enfants dans les sites d'orpaillage au Mali⁵⁰. Les déclarations faites par les chefs de sites de Yanfolila traduisent en effet un manque de confiance profond envers l'instruction publique. Faute de pouvoir bénéficier d'une éducation prometteuse d'un avenir meilleur pour les jeunes de ces régions, ils sont nombreux à préférer s'investir dans l'orpaillage, qui offre des bénéfices économiques rapides.

« Les difficultés de l'éducation, c'est le gouvernement qui en est responsable, personne ne croit plus en l'éducation. Ce n'est pas le fait des activités de l'orpaillage. »

Groupe de discussion avec les chefs de site, site de Yanfolia, région de Sikasso

L'absence de tout contrôle favorise, en outre, le développement de réseaux de traite de personnes et des pratiques d'exploitation (notamment le travail forcé, sous-rémunéré et les pratiques d'exploitation sexuelle). Ces réseaux concernent des personnes amenées à travailler sur les sites d'orpaillage, ou dans des activités connexes, contre leur gré.

⁵⁰ Human Rights Watch, « Mali : Les mines d'or recourent au travail des enfants. Travaux dangereux, intoxication au mercure, maladies », Bamako, 2011, consulté le 26 novembre 2019 sur <https://www.hrw.org/fr/news/2011/12/06/mali-les-mines-artisanales-dor-recourent-au-travail-des-enfants>

Human Rights Watch, « Un mélange toxique. Travail des enfants, mercure et orpaillage au Mali », New York, 2011, Consulté le 26 novembre sur <https://www.hrw.org/fr/report/2011/12/06/un-melange-toxique/travail-des-enfants-mercure-et-orpaillage-au-mali#page>

LA SITUATION DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Malgré les difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'étude et de la réticence des jeunes femmes à répondre aux questions des enquêteurs, certains éléments sont apparus concernant l'existence de réseaux de traite et de prostitution sur les sites d'orpaillage.

Avec la croissance des sites d'orpaillage, le nombre de bars et autres lieux de détente pour les orpailleurs, désignés communément par le terme de « maquis », a augmenté en parallèle, et avec eux le nombre de jeunes filles au service des orpailleurs. Dans ce contexte, l'existence de réseaux de traite et de travail forcé est avérée dans le secteur de l'orpaillage artisanal du sud du Mali, en particulier au sein des sites ayant été visités dans le cadre de cette étude. Certains réseaux ont d'ailleurs été mis à jour dans la communauté des Nigériens à Kadiolo.

La 'demande' croissante des communautés d'orpailleurs à la fois migrants et locaux crée un espace de prédilection pour le développement des réseaux de prostitution au niveau régional. En effet, un nombre important de jeunes femmes travailleuses du sexe sont originaires du Nigéria. Le fait que la quasi-totalité des travailleuses du sexe soient de la même nationalité peut constituer une première indication de l'existence de ce type de réseaux. D'après les témoignages recueillis durant l'étude, ces femmes sont arrivées au Mali avec une promesse d'emploi sans avoir connaissance du type d'activité à réaliser une fois arrivées à destination. Il n'est pas certain que toutes savaient en avance que la destination du voyage était un site d'orpaillage malien. D'autre part, certaines d'entre elles affirment que les frais de transport ont été couverts par un passeur, et qu'elles ont voyagé en groupe, pour différentes destinations comme le Mali, le Sénégal, la Gambie ou encore la Côte d'Ivoire. Ces éléments, ainsi que ceux recueillis auprès des autorités de Misseni et de Kabaya, laissent penser que ces réseaux sont fortement établis et qu'ils agissent en toute impunité au vu du manque de contrôle et de représentation des autorités publiques au sein des zones concernées.

Un aspect préoccupant est le témoignage de représentants des autorités qui banalisent les violences et les abus vécus par ces femmes, en indiquant que leur travail permettrait de maintenir les orpailleurs 'sous contrôle'. Bien que certaines d'entre elles ont affirmé avoir accès aux centres de santé et aux préservatifs, notamment sur le site de Brogoné (commune de Sadiola) et Kéniéba, cette banalisation des violences dont sont victimes les travailleuses du sexe, aggrave leur vulnérabilité. Ces différentes formes de violence et de précarité sont plus facilement acceptées socialement sans qu'aucune mesure de prise en charge ou de protection adéquate ne soit instaurée, y compris en ce qui concerne la propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST), les abus ou les agressions dont elles sont victimes.

« Des personnes retenues ou travaillant contre leur gré se rencontrent assez souvent parmi les filles dans les bars, parmi les aide-ménagères ou encore dans le secteur de la restauration. Il y a aussi des enfants qui travaillent sur les sites d'orpaillage pour rembourser les prêts des parents. »

Entretien avec le maire de Misseni, région de Sikasso.

En plus de la violence subie par les clients et les patrons, ces femmes sont aussi menacées d'extorsion par les gendarmes ou la police lors de descentes où leurs revenus sont confisqués sous prétexte de leur situation d'irrégularité dans le pays.

Les difficultés rencontrées durant l'étude n'ont pas permis de réaliser une recherche approfondie sur ce sujet, qui reste donc à explorer dans le cadre d'investigations futures mais non moins urgentes pour la protection des jeunes travailleuses du sexe au sein des régions aurifères du Mali.

LA VULNÉRABILITÉ PARTICULIÈRE DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

La présence d'un nombre important d'enfants a été constatée sur les sites d'orpaillage, y compris travaillant directement dans les trous ou réalisant le lavage des gravats à l'aide de produits toxiques. Tout comme pour les travailleuses du sexe, les difficultés rencontrées durant la collecte de données n'ont pas permis d'approfondir certains aspects nécessaires à la compréhension des causes qui conduisent ces mineurs à effectuer un tel travail.

Comme indiqué précédemment, le manque de contrôle formel sur les sites d'orpaillage laisse la porte ouverte à des pratiques illégales, comme le recours à de la main d'œuvre mineure pour pallier les besoins du travail dans les mines. Victimes d'abus, ces enfants travailleraient souvent sans recevoir de salaire, ou alors leur salaire serait directement versé aux parents, lorsque ceux-ci sont présents sur les sites miniers. Bien souvent, en effet, les enfants travaillent pour rembourser les prêts des parents.

« Il y a beaucoup d'enfants sur le site mais il n'a pas pu être établi s'ils étaient accompagnés ou non. »

Groupe de discussion avec les chefs de trou, site de Djingoulou, région de Kayes.

Les enfants peuvent aussi être présents suite à leur intégration dans des réseaux de traite, en particulier les jeunes filles qui travaillent comme femmes de ménage. Dans certains cas, comme dans le cercle de Kéniéba, c'est la Fédération des Orpailleurs qui se charge de la prise en charge du mineur non-accompagné. Ces situations préoccupantes nécessitent donc une attention urgente de la part des pouvoirs publics et des autorités territoriales qui se doivent de mieux s'informer sur l'existence de telles pratiques et travailler de pair avec les instances coutumières pour l'interdiction du travail des enfants.

« Les enfants qu'on rencontre sur les sites d'orpaillage sont généralement avec leurs parents ou tuteurs migrants ou locaux. En tant que Fédération, quand on signale la disparition d'un enfant (fugé, égaré ou autre situation), les ressources de la Fédération engagent une recherche pour les retrouver. »

Entretien avec la Fédération des orpailleurs à Kéniéba, région de Kayes.

- La recherche de l'or génère autant de bénéfices que de nouveaux défis, à la fois pour les populations migrantes récemment installées sur les sites aurifères que pour les villages d'accueil. En termes d'impacts positifs, les orpailleurs notent généralement une augmentation de leurs revenus et les villages eux mêmes confirment l'amélioration de certaines infrastructures disponibles. De plus, l'arrivée de nouveaux migrants ouest-africains forts de nouvelles techniques de travail ont permis le développement et la prospérité des activités aurifères au sein des zones d'accueil. Les orpailleurs migrants sont donc **sur le long-terme bien intégrés**.
- **Le caractère « démocratique » de l'orpaillage le rend aussi très accessible aux femmes.** Les estimations sont difficiles à obtenir mais nombreuses sont celles qui ont décidé de migrer vers les sites miniers, seules ou en famille. Leur activité leur permet donc d'être **mieux reconnues au sein de leur foyer** et de participer aux dépenses familiales. Cependant elles n'ont pas accès à tous les métiers sur les sites, et sont soumises à des systèmes de gouvernance largement dominés par les hommes. Pendant les groupes de discussion elles ont souvent noté les risques d'agressions et de violences basées sur le genre dont elles sont victimes sur les sites d'or.
- Enfin, le développement quasi-incontrôlé des sites miniers entraîne aussi les migrations d'acteurs plus vulnérables **aux risques de violations des droits humains, tel que la traite de personnes, le travail forcé et l'exploitation sexuelle.** Sur les sites enquêtés, **les travailleuses du sexe dénotent des conditions de vie et de travail particulièrement difficiles**, et l'impossibilité parfois de quitter le site librement. De la même manière, la présence de mineurs séparés ou non accompagnés doit faire l'objet d'une attention particulière car elle est contraire aux codes miniers et lois en vigueur.

CONCLUSIONS

Malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, les équipes chargées de l'étude ont pu récolter les données nécessaires pour établir un profil sociodémographique détaillé et mieux comprendre les dynamiques migratoires des orpailleurs et des personnes exerçant des activités connexes sur les sites aurifères. Les données recueillies ainsi que les observations faites sur place ont également permis de formuler des recommandations afin d'améliorer les conditions de vie et de migration des orpailleurs.

Le potentiel du secteur aurifère au Mali est indéniable. Toutefois, l'organisation et le contrôle des sites d'orpaillage artisanaux sont laissés aux mains des autorités traditionnelles, sans l'intervention des pouvoirs publics. L'établissement parfois désordonné des sites d'orpaillages constitue un véritable défi en termes de gestion des ressources, d'aménagement territorial et des infrastructures, mais aussi en termes de gestion des flux migratoires et de protection des droits humains.

Ces sites aurifères constituent, en effet, des pôles d'attraction où des milliers de personnes s'adonnent à l'orpaillage dans l'espoir d'une vie meilleure. Bien qu'une partie des orpailleurs travaillent toute l'année, la majorité se rend sur les sites sur une fréquence saisonnière, et alterne cette activité avec d'autres travaux, comme le travail agricole.

Les sites d'orpaillage représentent également le terrain de développement de réseaux de traite de personnes ayant recours à la main d'œuvre mineure pour travailler dans les trous et les galeries d'exploitation. D'autre part, le nombre de travailleuses du sexe a tendance à augmenter parallèlement à l'extension des sites d'or, ce qui laisse également croire que des réseaux de trafic de femmes est à l'œuvre au sein des régions concernées par cette étude régionale⁵¹. Cependant, il reste de nombreuses zones d'ombre sur les routes que ces réseaux empruntent, ainsi que sur leur structure, nécessitant de plus amples recherches en ce sens.

⁵¹ Les mêmes groupes de discussion avec les travailleuses du sexe sur ou autour des sites miniers ont eu lieu dans les quatre pays de l'étude, soit le Sénégal, le Mali, le Burkina-Faso et la Guinée.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats et défis apparus au cours la présente étude, les recommandations pour prévenir et protéger les populations vulnérables sur les sites aurifères sont les suivantes :

- Promouvoir une approche régionale et intersectorielle pour la mise en place de mécanismes de protection adaptés afin de répondre aux vulnérabilités des migrants et travailleurs dans les régions aurifères de Kayes et de Sikasso au Mali, en particulier les travailleuses du sexe et les mineurs. Ceci pourrait être accompli par la mise en œuvre de mécanismes et programmes de protection sur le lieu de travail et dans la communauté d'origine en cas de retour et de réintégration.
- Soutenir les autorités centrales et régionales en termes de gestion et de contrôle des sites d'orpaillage artisanaux, et renforcer les capacités en termes de lutte contre la présence de réseaux de traite de personnes, de prostitution ou d'exploitation.
- Appuyer les autorités régionales et locales dans le développement de structures de santé adéquates, de qualité et accessibles dans les zones minières, notamment pour les travailleuses du sexe, afin de réduire le risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles, mais également pour les travailleurs orpailleurs en général.
- Former un personnel de santé spécialisé dans les problématiques de santé liées aux conditions de vie et de travail des orpailleurs. La mise en place d'unités de santé mobiles pourrait être une solution afin d'accéder à ces zones souvent éloignées des centres urbains.
- Soutenir le gouvernement dans la mise en place de programmes de sensibilisation sur la problématique de l'abandon scolaire, et sur les dangers de l'orpaillage artisanal auprès des mineurs, de leur famille et des candidats à la migration en direction des sites aurifères. Renforcer le système éducatif existant et l'adapter aux besoins des régions aurifères afin de le rendre plus attractif et d'augmenter la confiance des parents et des enfants dans cette institution.
- Soutenir les associations de la société civile et de migrants dans leurs services rendus aux orpailleurs et promouvoir la collaboration entre les différentes organisations et services publics impliqués dans l'aide aux orpailleurs. Soutenir les programmes d'accompagnement aux retours dans le pays d'origine.
- Améliorer les infrastructures sanitaires, notamment l'approvisionnement en eau potable et les systèmes d'épuration des déchets toxiques.
- Créer une formation officielle pour les orpailleurs afin de standardiser les pratiques, régulariser le secteur de l'orpaillage et le légitimer. Cela pourrait également être une opportunité pour sensibiliser les futurs orpailleurs aux impacts environnementaux de l'extraction aurifère.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES :

BABA, Ahmed, « L'État veut mieux encadrer l'orpaillage illicite », dans *Jeune Afrique*, 19 sept. 2014, consulté le 3 nov. 2019 sur : <https://www.jeuneafrique.com/44093/politique/mali-l-tat-veut-mieux-encadrer-l-orpaillage-illicite/>

BACHÉ, David, « Conflits dans les mines au Mali », dans *Inter France*, le 2 octobre 2014, consulté le 30 octobre sur : <https://www.franceinter.fr/emissions/ailleurs/ailleurs-02-octobre-2014>

CROS, Michèle et MEGRET, Quentin, « Les "craquants". Ethnographie d'une exhibition des billets de l'or en pays lobi burkinabè », dans *Revue internationale d'anthropologie culturelle et sociale*, n°5, 2017, p. 27-45.

DOUCOURE, Bakary, Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal. *Afrique et développement*, Vol. XXXIX, No. 2, 2014, pp. 47 – 67

FAUJAS, Alain, « Industries extractives au Mali : une filière en or », dans *Jeune Afrique*, le 21 mars 2019, consulté le 3 novembre 2019 sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/749972/economie/industries-extractives-au-mali-une-filiere-en-or/>

"Mali-A Sikasso, un forum pour débattre des questions d'orpaillage", sur le site de l'Association Eaux-Vives International, consulté le 3 novembre 2019 sur : <http://www.eau-vive.org/fr/internationale/actus/mali-a-sikasso-un-forum-pour-debattre-des-questions-d-orpaillage/>

GRÄTZ, Tilo, « Les Frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale », dans *Autrepart*, No. 30, 2004, pp. 135-150.

GRÄTZ Tilo, Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest, *Politique Africaine*, 2003, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-3-page-155.htm>

HOFSTEIN, Cyril, « Mali, la nouvelle ruée vers l'or », dans *Le Figaro International*, 22 mars 2013, consulté le 17 novembre 2019 sur : <https://www.lefigaro.fr/international/2013/03/22/01003-20130322ARTFIG00433-mali-la-nouvelle-ruée-vers-l-or.php>

KEITA Amadou, Orpaillage et Accès aux Ressources Naturelles et Foncières Au Mali, *Les Cahiers du CIRDIS*, 2017.

KEITA, Mohamed, « Politique, cadre juridique et institutionnel de l'orpaillage au Mali », Forum National sur l'orpaillage, Bamako, du 18 au 20 septembre 2014.

NORMAN Lee Ann, "'Caravans of Gold' reminds us that Africa has always been connected to the rest of the world," *The Chicago Reader* (February 7, 2019), <https://www.chicagoreader.com/chicago/caravans-of-gold-block-museum-medieval-africa/Content?oid=67480283>

SIMONIS, Francis, « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 128, 2015, pp. 71-86, consulté le 9 novembre 2019 sur : <https://journals.openedition.org/chrhc/4561#quotation>

RAPPORTS

Human Rights Watch, « Mali : Les mines d'or recourent au travail des enfants. Travaux dangereux, intoxication au mercure, maladies », Bamako, 2011, consulté le 26 novembre 2019 sur <https://www.hrw.org/fr/news/2011/12/06/mali-les-mines-artisanales-dor-recourent-au-travail-des-enfants>

Human Rights Watch, « Un mélange toxique. Travail des enfants, mercure et orpillage au Mali », New York, 2011, Consulté le 26 novembre sur <https://www.hrw.org/fr/report/2011/12/06/un-melange-toxique/travail-des-enfants-mercure-et-orpillage-au-mali#page>

International Crisis Group, Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel Central, Novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>

Institut National de la Statistique - INSTAT, Bureau Central du Recensement - BCR, 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH). Résultats Définitifs, Tome 1 : Série Démographique, Bamako, Novembre 2011

Résultats Provisoires RGPH 2009 (Région de Sikasso), République de Mali : Institut National de la Statistique, 22 juillet 2011

Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) et de la Lutte contre la Pauvreté, Institut National de la Statistique, « Mines et Développement socioéconomique au Mali : Enjeux et perspectives », « Rapport de l'Étude, Direction National de la Géologie et des Mines, CPS/Mines, Juillet 2011

SITES INTERNET

Organisation Internationale pour les Migrations, Termes clés de la migration : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Organisation Internationale pour les Migrations, Glossaire de la Migration, : https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) : <https://eiti.org/fr/lartisanat-minier-petite-echelle>

TEXTES DE LOI

Loi N°2012-015/ DU 27 FEV 2012 ; portant Code minier

Décret N°2012 - 311 / PRM du 21 juin 2012, fixant conditions et modalités d'application de la Loi portant Code minier

Loi n°015 du 27 Février 2012 du Code Minier, le Décret n°2012-311/P-RM du 21 Juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'application

Arrêté interministériel n°2014-1663/MM-MIS-MEEA-MDV du 6 Juin 2014 portant sur interdiction de l'activité d'orpillage pendant la période d'hivernage au Mali (15 Mai –30 Octobre)

